

RÉTROSPECTIVE

CA 2017-2022

Étude rétrospective coréalisée par :

Thierry DEMANGEOT, Directeur du Pôle Finances-RH-Moyens
Généraux
Raphaël MARENZONI, Assistant finances

Éditée le 27 septembre 2023

I. La dynamique de la section de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement	page 2
Étude comparée des dépenses de fonctionnement (CA 2021)	page 4
L'évolution des recettes de fonctionnement	page 6
Étude comparée des recettes de fonctionnement (CA 2021)	page 8
Les dépenses nettes des politiques publiques	page 10

II. La constitution de l'autofinancement

L'évolution des soldes d'épargne	page 12
Étude comparée des soldes d'épargne (CA 2021)	page 14

III. La politique d'investissement

L'évolution de l'effort d'équipement	page 16
Étude comparée des dépenses d'équipement (CA 2021)	page 18

IV. Le levier fiscal

L'évolution des taxes ménages	page 20
L'évolution de la richesse et de la pression fiscale	page 22
La dynamique foncière	page 24
La dynamique économique	page 26
Étude comparée de la fiscalité (CA 2021)	page 28

V. La dette

La dynamique de l'endettement	page 30
Étude comparée de l'endettement (CA 2021)	page 32

Annexes

Lexique	page 34
---------	---------

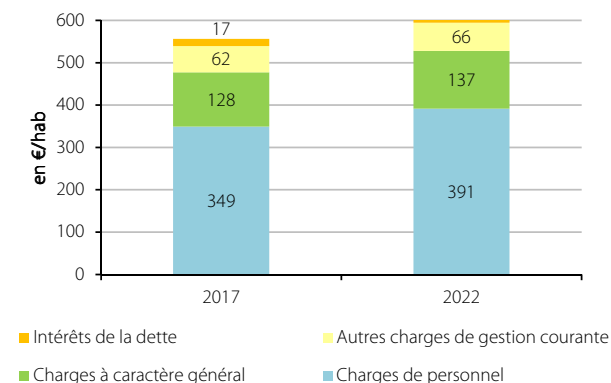
①

Budget principal en milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017
Dépenses réelles de fonctionnement	4931	5045	5054	5014	5300	5514	4,04%	2,26%
Charges de personnel	3091	3044	3131	3202	3403	3536	3,91%	2,73%
Autres charges de gestion courante	549	596	582	572	583	600	2,92%	1,79%
<i>dont subventions de fonctionnement</i>	330	371	353	353	347	339	-2,31%	0,54%
Charges à caractère général	1134	1212	1138	1089	1176	1234	4,93%	1,70%
Intérêts de la dette (hors ICNE et IRA*)	151	147	139	128	118	116	-1,69%	-5,14%
Autres dépenses	6	46	64	23	20	28		
<i>dont dotations pour provisions</i>	15	21	7	13	4	5		
<i>dont dépenses except. (y compris IRA)</i>	11	5	39	15	10	2		

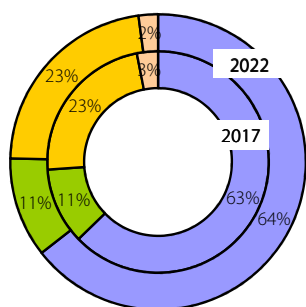
④

Composantes des dépenses de fonctionnement



②

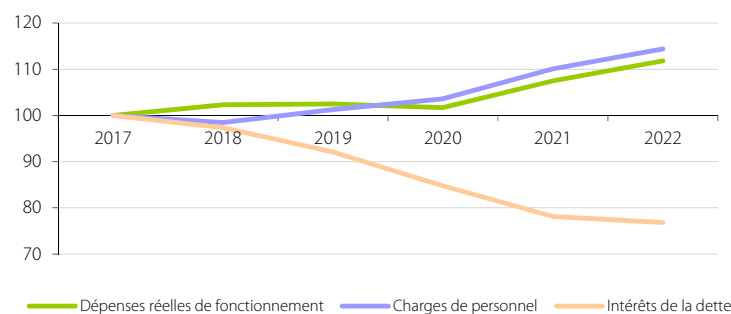
Structure et dynamique



- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges à caractère général
- Intérêts de la dette (hors ICNE et IRA*)

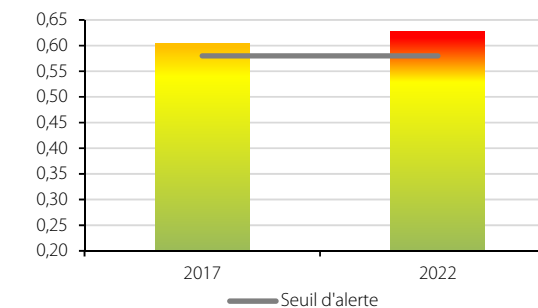
③

Évolution des dépenses de fonctionnement (base 100)



⑤

Ratio de rigidité des charges structurelles



- Avec la mise en place de nouvelles politiques à la suite des élections municipales de 2020 - faisant suite à un mandat axé sur les économies et le désendettement de la collectivité - et dans un contexte exceptionnellement inflationniste, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une dynamique (graphique ③ "Évolution des dépenses de fonctionnement (base 100)") proche de celle enregistrée sur le mandat 2008-2014 avec une progression de 12 points de base sur la période étudiée (contre 14 points de base sur la période 2008-2013 et 0 point de base sur la période 2014-2019). Ce sont surtout les charges de personnel qui impriment tout leur dynamisme aux dépenses de fonctionnement en enregistrant une progression annuelle moyenne de 5 %, depuis 2020 (+ 4,8 % pour les dépenses réelles de fonctionnement) (tableau ① "Budget principal en milliers d'euros"), avec les mesures de déprécarisation et de renforcement des effectifs arrêtées par la municipalité.

Très signalé :

Le changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1er janvier 2022 s'est accompagné de réimputations comptables se traduisant par des virements conséquents de crédits entre chapitres budgétaires. De nombreuses dépenses imputées au chapitre 67, sous l'empire de la M14, sont ainsi désormais enregistrées dans les comptes du chapitre 65 « autres charges de gestion courante », à l'instar des admissions en non-valeurs. Ces réimputations ne sont pas sans conséquences sur les ratios présentés dans ce document au titre de l'exercice 2022, les dépenses réimputées au chapitre 65 étant dorénavant prises en compte dans les dépenses de gestion courante et, ispo facto, dans l'évaluation des niveaux d'épargne, les dégradant d'autant.

- En termes de structure (graphique ② "Structure et dynamique"), les charges de personnel représentent toujours autour de 63 à 64 % des dépenses de la collectivité. Exprimé en pourcentage, ce ratio demeure toutefois particulièrement variable d'un exercice à l'autre, dépendant notamment de l'évolution conjoncturelle d'autres postes de dépenses, de l'absentéisme des agents (lorsque les agents indisponibles ne font pas l'objet de remplacement) ou de mesures nationales relevant du soutien à l'emploi public (dispositif des contrats aidés par exemple).

- Après être progressivement descendu sous le seuil d'alerte en 2018 et 2019, l'évolution défavorable du ratio de rigidité des charges structurelles depuis 2021 (graphique ⑤ "Ratio de rigidité des charges structurelles") témoigne de la perte d'agilité du budget communal et d'une réduction des marges de manœuvre de la municipalité dans l'enrichissement de l'offre de services. Désormais, près de 63 % des recettes de fonctionnement sont affectées à la couverture de dépenses incompressibles, contre 58 % en 2019.

- Avec une progression des charges d'exploitation plus dynamique que la population DGF, le ratio des dépenses de fonctionnement a progressé de près de 51 € par habitant sur la période analysée (graphique ④ "Composantes des dépenses de fonctionnement").

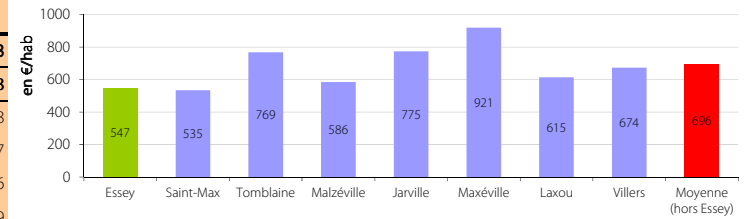
1

Base Comptes Administratifs 2021 (source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

	Essey	Saint-Max	Tomblaine	Malzéville	Jarville	Maxéville	Laxou	Villers	Moyenne (hors Essey)
Population légale	9006	10093	9155	8392	9556	9859	14495	14876	10918
Charges de fonctionnement (en K €)	5203	5726	7328	5319	7694	9688	9468	10415	7948
Charges nettes de personnel	3318	3395	5172	2725	4662	5208	6064	6777	4858
Achats et charges externes	1162	1497	1592	1958	2051	3207	1703	2324	2047
Contingents (1)	102	395	124	77	0	130	82	72	126
Subventions versées	347	114	152	154	690	535	1070	850	509
Charges financières	115	103	122	258	108	409	80	63	163
Autres dépenses	159	222	166	147	183	199	469	329	245
Charges de fonctionnement (en €/hab)	578	567	800	634	805	983	653	700	735
Charges nettes de personnel	368	336	565	325	488	528	418	456	445
Achats et charges externes	129	148	174	233	215	325	117	156	196
Contingents (1)	11	39	14	9	0	13	6	5	12
Subventions versées	39	11	17	18	72	54	74	57	43
Charges financières	13	10	13	31	11	41	6	4	17
Autres dépenses	18	22	18	18	19	20	32	22	22

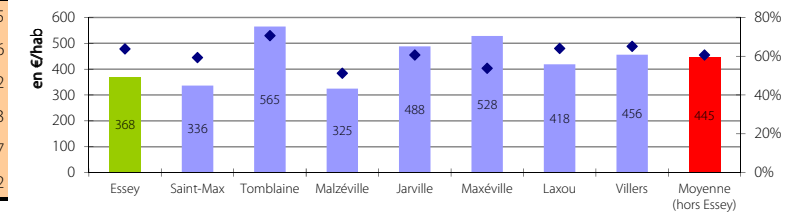
2

Charges de gestion courante comparées (hors indemnités des élus)



3

Charges de personnel comparées

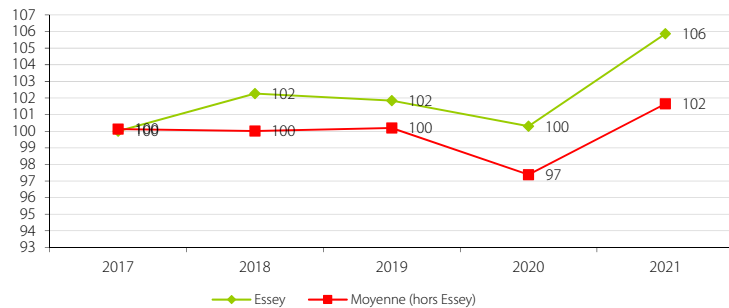


(1) Correspond pour la ville d'Essey-lès-Nancy à sa participation financière au syndicat intercommunal pour la gestion de la crèche Frimousse

◆ Charges personnel/Charges fonct.

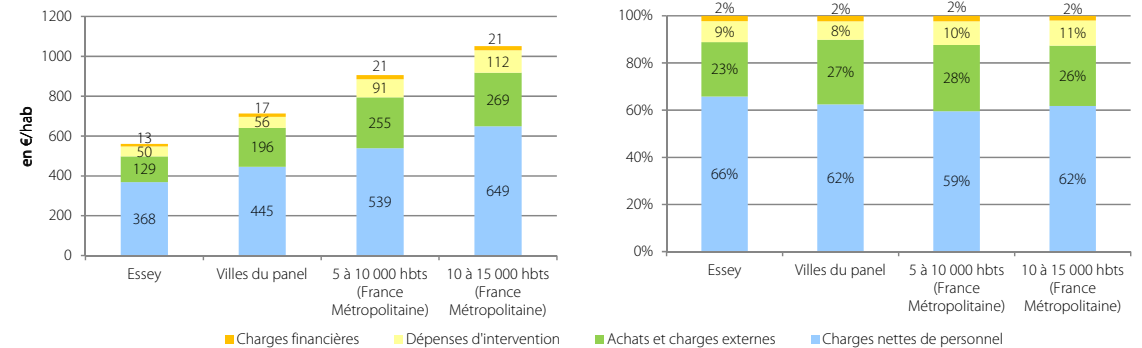
4

Évolution comparée des dépenses courantes de fonctionnement - Base 100 (villes du panel - hors Malzéville)



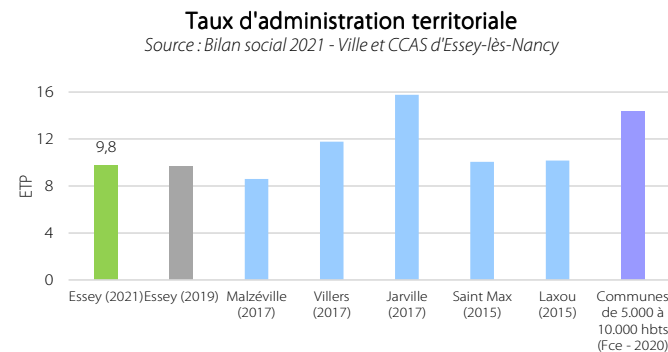
5

Structure comparée des dépenses courantes



- Avec la sortie de la crise sanitaire, les ratios de dépenses par habitant renouent avec leur niveau d'avant-crise et enregistrent même une progression, plus marquée d'ailleurs pour la ville d'Essey-lès-Nancy (+ 6 % en 2021 après un recul de 1 % en 2020) que les autres villes du panel (+ 4,3 % en 2021 après un recul de 3 % en 2020) (graphiques ② "Charges de gestion courante comparées" et ⑤ "Structure comparée des dépenses courantes"). Il est rappelé que le volume des dépenses de gestion courante par habitant demeure néanmoins étroitement lié aux compétences résiduelles des communes déterminées par leur niveau d'intégration communautaire, au demeurant élevé s'agissant des communes membres de la Métropole du Grand Nancy.

- Gérant principalement ses services en régie (notamment son centre de loisirs et ses services périscolaires), la ville d'Essey-lès-Nancy apparaît logiquement plus contrainte par le poids de ses charges de personnel dans son budget de fonctionnement que les autres villes du panel (graphique ③ "Charges de personnel comparées") ; pour autant, son niveau de dépenses de personnel par habitant demeure bien plus faible que la moyenne (77 € de moins par habitant que les villes du panel et 171 € de moins par habitant en comparaison avec les villes françaises de la strate 5.000 à 10.000 habitants) (graphique ⑤ "Structure comparée des dépenses courantes"). Le rapport sur l'état des collectivités pour 2021 confirme, pour la commune, ce déficit en personnel avec seulement 9,8 agents pour 1.000 habitants pour Essey-lès-Nancy contre 14,3 pour 1.000 habitants pour les communes de 5.000 à 10.000 habitants (voir graphique ci-après).



- Concernant la dynamique des dépenses de fonctionnement, si le graphique ④ "Évolution comparée des dépenses courantes de fonctionnement" présente une nette évolution des dépenses courantes de fonctionnement sur la période comparée pour l'ensemble des villes de la strate, cette progression demeure plus marquée pour la ville d'Essey et supérieure, en évolution annuelle moyenne, de 0,06 points de pourcentage à l'objectif d'évolution des dépenses publiques initialement fixé par l'Etat aux collectivités locales (voir tableau ci-dessous).

Objectif d'évolution de la dépense publique locale						Evolution annuelle moyenne ELN
2017	2018	2019	2020	2021	Evolution annuelle moyenne	
1,9%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,34%	1,4%

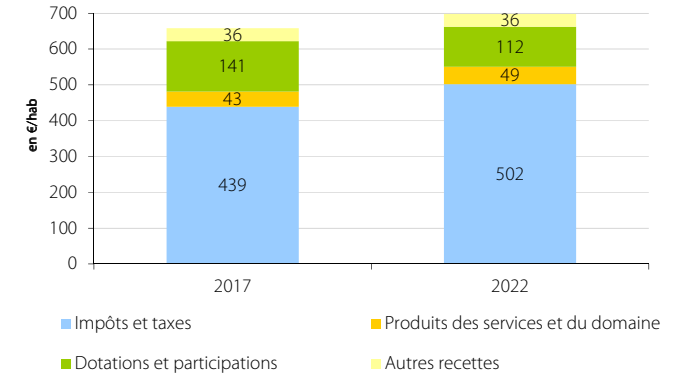
①

Budget principal en milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017
Recettes réelles de fonctionnement	5848	6422	6111	5710	6112	6339	3,71%	1,63%
Impôts et taxes	3884	3971	4176	4014	4382	4535	3,49%	3,15%
Dotations et participations	1246	1206	1167	1172	1055	1008	-4,45%	-4,15%
<i>dont DGF</i>	752	727	690	676	651	623	-4,30%	-3,69%
Produits des services et du domaine	379	365	386	250	421	441	4,75%	3,08%
Cessions d'immobilisations	0	104	0	1	7	0		
Autres recettes	339	776	382	273	247	355		
<i>dont reprise sur provisions</i>	0	422	7	28	0	3		
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	20	52	61	64	61	27		

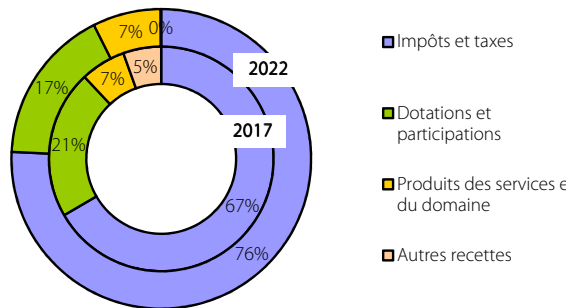
④

Composantes des recettes courantes de fonctionnement



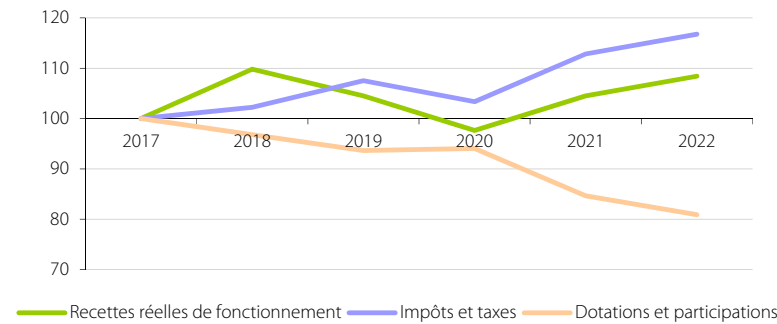
②

Structure et dynamique



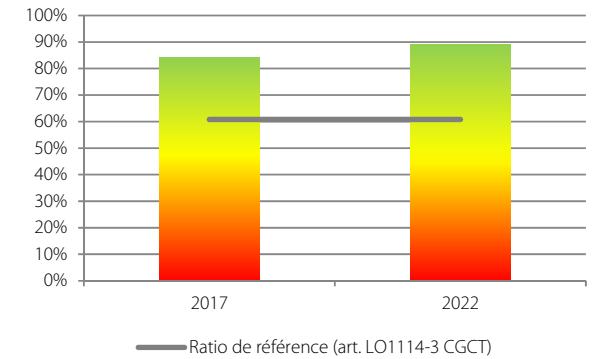
③

Évolution des recettes de fonctionnement (base 100)



⑤

Ratio d'autonomie financière



- Bien qu'impactées lourdement par l'effort de solidarité territoriale imposée par l'État, prenant notamment la forme d'une redirection de ses concours vers les collectivités les plus défavorisées, les recettes de gestion courante, composées des impôts et taxes, dotations et participations et produits des services et du domaine, progressent de 1,63 % en moyenne annuelle sur la période étudiée (tableau ① "budget principal en milliers d'euros"). Rapprochée de la progression plus dynamique de l'inflation (comprenant également la progression naturelle des carrières des agents et les mesures catégorielles décidées par le gouvernement), cette tendance haussière masque dans les faits un recul du pouvoir d'achat de la collectivité. Dans ce contexte inflationniste et de raréfaction des financements qui tend à perdurer et considérant les besoins en services publics générés par l'urbanisation à venir du quartier Kléber, la recherche de recettes supplémentaires constitue une priorité pour écarter « l'effet ciseaux » qui s'est installé (graphique ② "Évolution comparée des recettes et dépenses de gestion – Base 100" de l'étude sur la "Constitution de l'autofinancement").

- Les recettes d'imposition, composées des contributions directes et indirectes, soutiennent presque à elles seules la progression des recettes de gestion courante sur la période étudiée (voir en infra l'étude dédiée au levier fiscal pages 20 à 29). Si 61 % des recettes d'imposition sont constituées des produits de taxes foncière et de taxe d'habitation, peu dépendants de la conjoncture économique, 22 % - soit plus d'un million d'euros - en dépendent directement (comme la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui peut intégralement s'effondrer en cas de retournement du marché de l'immobilier, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur l'électricité). Entre une inflation galopante, une demande croissante en services, un recul sans fin des dotations et une conjoncture plus qu'incertaine pesant sur 1/6^{ème} des recettes de fonctionnement, l'activation du levier fiscal apparaît comme la seule solution pérenne permettant de redonner un peu de visibilité à la collectivité.

Très signalé :

Les variations exceptionnelles des chapitres des « dotations et participations » et des « impôts et taxes », constatées sur l'exercice 2021 (graphique ③ "Évolution des dépenses de fonctionnement (base 100)"), s'originent principalement dans le transfert au budget de l'État des produits résiduels de taxe d'habitation, en vue de sa suppression définitive en 2023. Cette réforme marque la fin du versement par l'État aux collectivités des allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité y référant et leur compensation sous forme de produits de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- La représentation de la structure des recettes de fonctionnement (graphique ② "Structure et dynamique") et la détermination du ratio d'autonomie financière (graphique ⑤ "Ratio d'autonomie financière") confirment la moindre dépendance du budget communal aux dotations de l'État. L'évolution, en apparence favorable, de ce ratio exprimé en pourcentage doit néanmoins être relativisée, trouvant davantage sa source dans un recul de la dotation forfaitaire que dans une progression soutenue des autres postes de recettes courantes.

- En dépit de la croissance de la population sur la période étudiée et le faible rythme d'évolution des recettes de gestion courante, le ratio de recettes par habitant progresse de 40€ entre 2017 et 2022 pour s'établir à 698 € par habitant (graphique ④ "Composantes des recettes de fonctionnement"), contre 610 € de dépenses de fonctionnement par habitant - la différence de 88 € (contre 101 € en 2017) constituant l'épargne brute affectée au financement des investissements -. Avec une inflation cumulée sur la période (du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2022) de près de 11,8 %, c'est environ 38 € de recettes par habitant qu'il manque à la collectivité pour assurer, en 2022, le même périmètre de prestations (équipement y compris) qu'en 2017, et ce nonobstant l'augmentation de 1 % des taux d'imposition décidée sur ce dernier exercice.

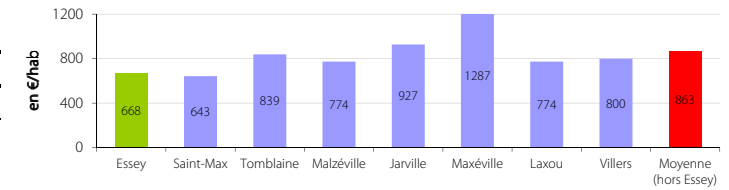
1

Base Comptes Administratifs 2021 (source : www.collectivites-locales.gov.fr)

	Essey	Saint-Max	Tomblaine	Malzéville	Jarville	Maxéville	Laxou	Villers	Moyenne (hors Essey)
Population légale	9006	10093	9155	8392	9556	9859	14495	14876	10918
Produits de fonctionnement (en K€)	6018	6487	7681	6495	8862	12686	11221	11901	9333
Impôts et taxes	3615	3594	3575	3837	3970	3838	5201	5807	4260
dont impôts locaux	2673	3028	3307	3422	3608	3410	4210	5041	3718
dont autres impôts et taxes	942	566	268	415	362	428	991	766	542
Dotation Globale de Fonctionnement	650	1266	1506	815	2197	4193	2310	846	1876
Autres recettes	1753	1627	2600	1843	2695	4655	3710	5248	3197
Produits de fonctionnement (en €/hab)	668	643	839	774	927	1287	774	800	863
Impôts et taxes	401	356	390	457	415	389	359	390	394
dont impôts locaux	297	300	361	408	378	346	290	339	346
dont autres taxes (fiscalité indirecte)	105	56	29	49	38	43	68	51	48
Dotation Globale de Fonctionnement	72	125	165	97	230	425	159	57	180
Autres recettes	195	161	284	220	282	472	256	353	290

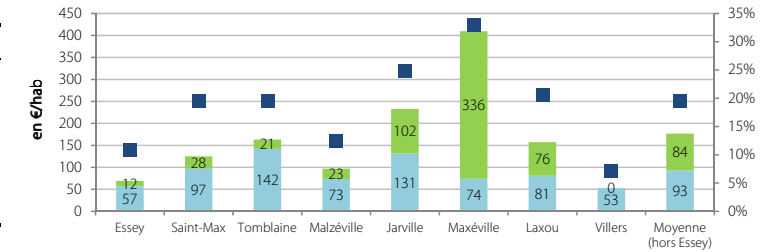
2

Produits de fonctionnement comparés



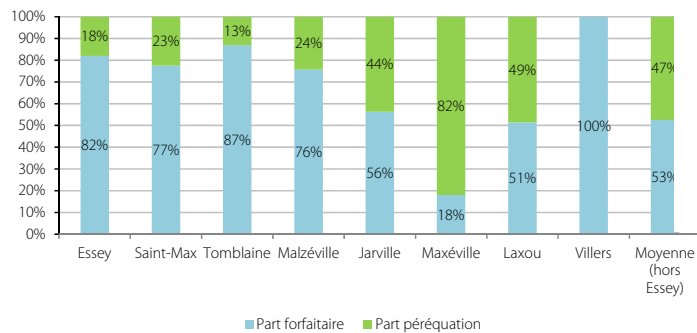
3

Dotation globale de fonctionnement comparée (2022)



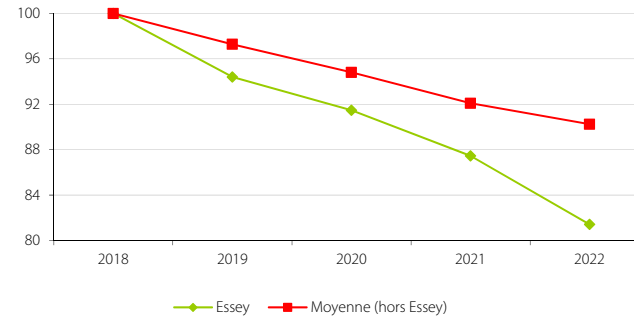
4

Structure comparée de la DGF (2022)



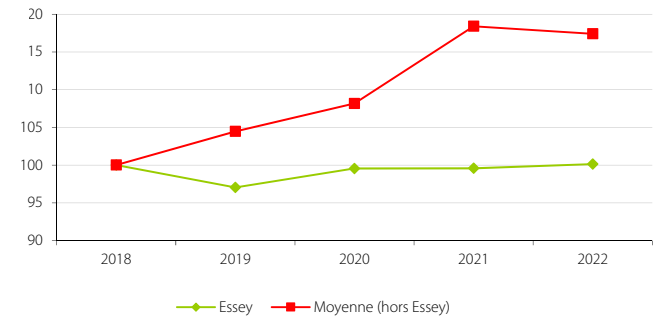
5

Évolution comparée de la dotation forfaitaire par habitant (Base 100)



6

Évolution comparée des dotations de péréquation par habitant (Base 100)



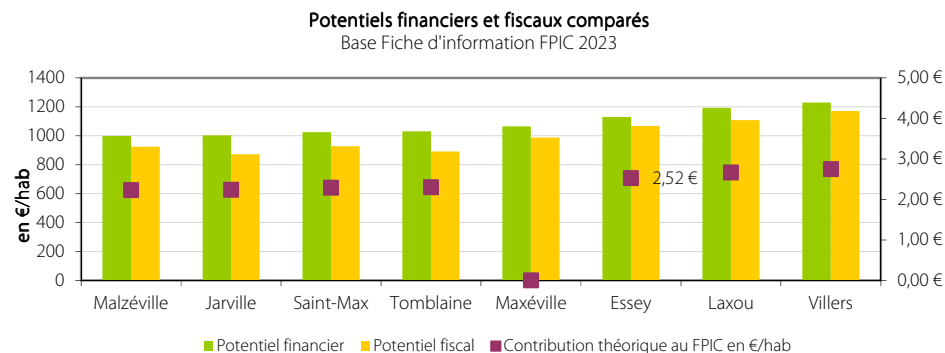
- Dans le prolongement des exercices précédents, la ville d'Essey-lès-Nancy continue de figurer parmi les villes du panel dont le niveau des produits de fonctionnement par habitant est le plus faible (graphique ② "Produits de fonctionnement comparés"). En raison d'un niveau de dotation de l'État parmi les plus faibles des communes comparées (graphique ③ "Dotations globales de fonctionnement comparées"), la ville d'Essey-lès-Nancy dispose, en moyenne, de 20 % de ressources en moins que les villes du panel et de 40 % en moins que les villes françaises de 5.000 à 10.000 habitants pour le fonctionnement courant de ses services.

- Dans le détail, la ville d'Essey-lès-Nancy demeure pénalisée par ses potentiels fiscaux et financiers trop élevés (voir graphique ci-dessous) qui défavorisent la commune :

- d'une part, dans le calcul des dotations de péréquation (12 € par habitant en 2022, contre 7 fois plus (!) en moyenne pour les communes comparées - graphique ③ "Dotations Globales de Fonctionnement comparées (2022)");
- d'autre part, dans la détermination de la dotation forfaitaire depuis la mise en place des mécanismes d'écrêtement (graphique ⑤ "Évolution comparée de la dotation forfaitaire par habitant").

- Au final, la ville d'Essey-lès-Nancy perçoit à peine 69 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant contre 177 € en moyenne pour les autres villes du panel. À l'exception d'une augmentation de la pression fiscale sur les habitants, par la progression des taux de taxe foncière, la commune dispose de peu de leviers pour faire progresser la participation de l'État. Il est rappelé, en effet, que les niveaux de DGF et de la dotation nationale de péréquation dépendent, en partie, du niveau de définition des taux d'imposition, le versement des dotations étant ciblé vers des collectivités ne pouvant raisonnablement dégager davantage de ressources fiscales (communes disposant d'un indicateur d'effort fiscal inférieur à la moyenne de l'indicateur constatée au sein des communes de même strate de population).

- En dépit de la conclusion de pactes financiers et fiscaux avec la Métropole, la ville d'Essey-lès-Nancy souffre toujours d'un faible niveau de reversement de fiscalité économique de sa part. Il est rappelé, en effet, que l'attribution de compensation*, difficilement révisable, a été établie sur la base d'un taux de taxe professionnelle de 4,59 % lors du passage à la taxe professionnelle unique, alors que la Communauté Urbaine du Grand Nancy lui a substitué un taux proche de 17 % déterminé à partir de la moyenne des taux de taxe professionnelle en vigueur dans les communes membres.



* Montant de l'attribution de compensation
=
Produit de TP perçu l'année précédant la 1^{ère} année de la mise en place de la TPU
-
Montant correspondant aux charges transférées par la commune à l'EPCI

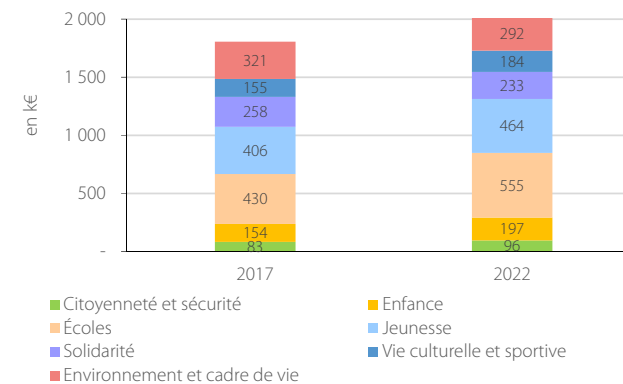
①

Budget principal en milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017
Dépenses nettes	1 806	1 846	1 849	1 873	2 000	2 021	1,04%	2,28%
Jeunesse	406	405	381	417	447	464	3,68%	2,71%
Citoyenneté et sécurité	83	63	85	67	99	96	-3,28%	3,03%
Écoles	430	434	468	484	518	555	7,16%	5,28%
Enfance	154	172	185	146	162	197	21,41%	5,00%
Solidarité	258	296	270	293	291	233	-19,77%	-1,98%
Vie culturelle et sportive	155	158	182	169	186	184	-1,40%	3,48%
Environnement et cadre de vie	321	318	279	296	296	292	-1,42%	-1,88%

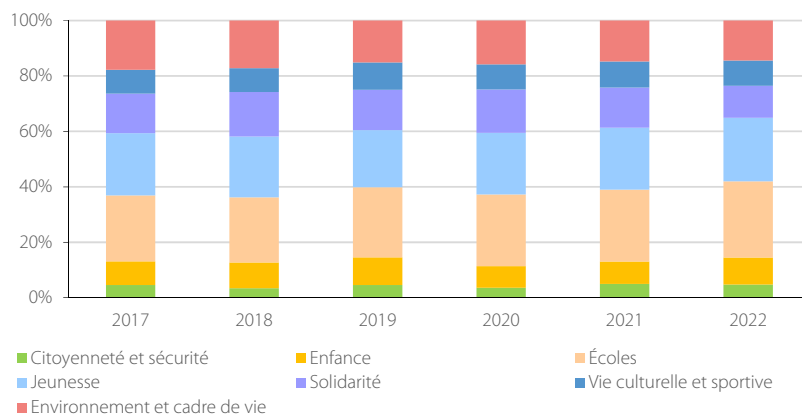
④

Composantes des dépenses nettes de fonctionnement allouées aux politiques publiques



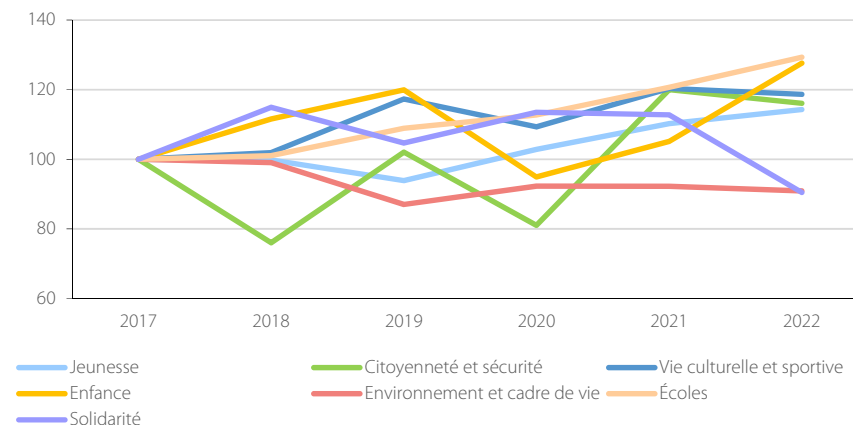
②

Évolution de la structure des dépenses nettes de fonctionnement allouées aux politiques publiques



③

Évolution des dépenses nettes de fonctionnement allouées aux politiques publiques (base 100)



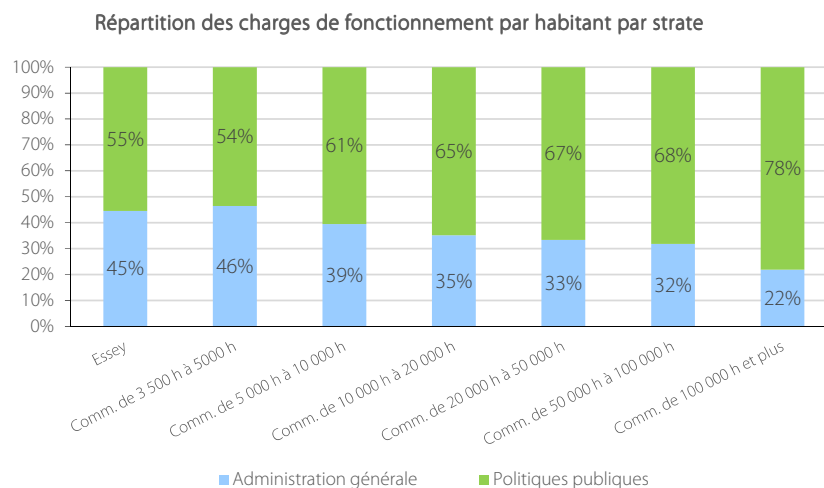
- Les dépenses nettes allouées aux politiques publiques ont progressé de 2,28 % par an depuis 2017 (tableau ① "Budget de fonctionnement alloué aux politiques publiques en milliers d'euros"). La politique publique "Enfance" enregistre la plus forte évolution (+ 21,41 %) entre 2021 et 2022. La progression lissée de ce poste de dépenses présente une tendance à la hausse depuis 2017 (+5% par an).

- Les politiques publiques dédiées à la jeunesse, à l'enfance et aux écoles ont connu chacune une progression supérieure à 3% en 2022.

- En termes de structure (graphique ② "Évolution de la structure des dépenses nettes de fonctionnement allouées aux politiques publiques"), les dépenses nettes allouées aux écoles représentent, en 2022, à elles seules, 27 % des dépenses des politiques publiques, ce ratio demeurant stable depuis 2017, y compris sur la période de crise sanitaire.

- Ce sont surtout les dépenses nettes dédiées aux écoles qui présentent le plus fort dynamisme global sur la période étudiée (graphique ③ "Évolution des dépenses nettes de fonctionnement allouées au politiques publiques (base 100)"), avec une progression de 5,28 % par an.

- Avec 55 % de son budget de fonctionnement alloué aux politiques publiques (contre 57 % en 2021), la commune d'Essey-lès-Nancy est de plus en plus contrainte par ses dépenses d'administration, enserrée comme peuvent l'être les communes de strate inférieure (commune de 3 500 à 5 000 habitants).



①

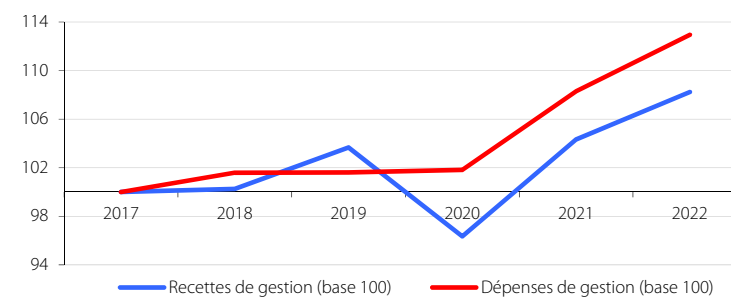
Évolution des épargnes en milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017
Recettes de gestion	5829	5844	6043	5616	6081	6309	3,75%	1,60%
Dépenses de gestion	4775	4851	4852	4862	5171	5393	4,29%	2,46%
Épargne de gestion	1054	993	1191	754	910	916	0,66%	-2,77%
Intérêts de la dette	151	147	139	128	118	116	-1,69%	-5,14%
Cessions d'immobilisations	0	104	0	1	7	0		
Épargne brute (hors cessions)	903	846	1052	626	792	800	1,01%	-2,39%
Épargne brute	903	950	1052	627	799	800	0,13%	-2,39%
Amortissement du capital	276	268	276	285	294	303	3,06%	1,88%
Épargne nette (hors cessions)	627	578	776	341	498	497	-0,20%	-4,54%
Épargne nette	627	682	776	342	505	497	-1,58%	-4,54%

②

Évolution comparée des recettes et dépenses de gestion

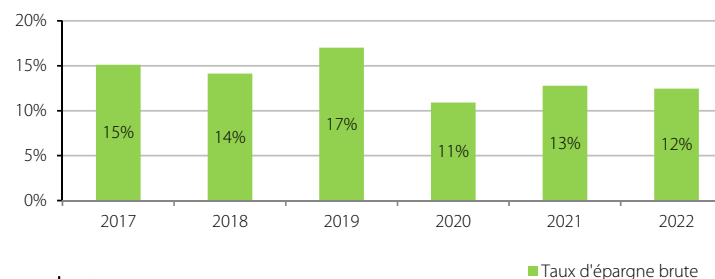
Base 100



③

Évolution de l'effort d'épargne

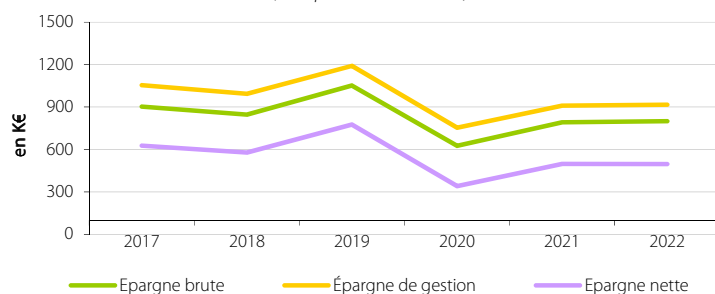
(hors produits de cession)



④

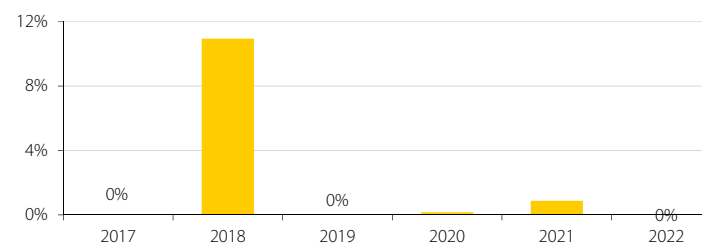
Évolution des épargnes

(hors produits de cession)



⑤

Impact des produits de cession sur le niveau d'épargne brute



- Avec la baisse continue des concours financiers de l'État depuis 2014, une progression régulière de la population et une dynamique inflationniste qui devrait rester soutenue jusqu'en 2024, un « effet ciseaux », marquant une progression plus rapide des dépenses de gestion (+4,29 % en 2022) que des recettes de gestion (+3,75 % en 2022), tend à se confirmer (graphique ② "Évolution comparée des recettes et dépenses de gestion – Base 100"). Si la mise à jour des assiettes de taxe locale sur la publicité extérieure a permis d'imprimer un changement de trajectoire à l'évolution des recettes de gestion en 2019 (en soumettant à la taxation des dispositifs publicitaires jusqu'alors non déclarés), ce redressement ne pouvait être que temporaire, l'évolution des produits de cette taxe devant inévitablement renouer l'exercice suivant avec un rythme proche de l'inflation - sans considérer, par ailleurs, les mesures décidées en faveur du commerce local en réponse à la crise sanitaire - . L'urbanisation du quartier Kléber et la participation supplémentaire attendue des collectivités au redressement des finances publiques devront conduire la ville d'Essey-lès-Nancy à de nouveaux efforts pour maintenir durablement l'équilibre budgétaire.

Club finances

Participation à la réduction du déficit

Ces bons chiffres interrogent les magistrats de la Cour des comptes pour définir « la participation des collectivités au redressement des finances publiques ». Il y a une semaine déjà, lors de la publication du rapport sur les finances publiques, Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes, entendait mettre davantage les collectivités à contribution pour réduire le déficit public.

Publié le 05/07/2023 · Par [Yann Chérel Mariné](#) · dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)

- Après un recul de 3,23 % sur la période 2017-2021, le niveau d'épargne brute (graphique ④ "Évolution des épargnes - Hors cessions") semble vouloir se stabiliser. La contribution des collectivités au redressement des finances publiques et l'approfondissement des mécanismes de péréquation semblent avoir eu raison des efforts de gestion engagés depuis 2014 par la municipalité pour redonner des marges de manoeuvre à la collectivité. En l'absence de nouvelles recettes ou de mesures de réduction du périmètre des services publics, l'épargne brute devrait - hors exercices erratiques 2023 et 2024 marqués par l'envolée historique des tarifs de l'énergie - continuer d'évoluer autour de 800.000 €, à un niveau proche de 2013 - les produits supplémentaires liés à la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité étant immédiatement absorbés par les mécanismes d'écrêtement et l'évolution naturelle des prix des dépenses communales - .

- Si l'absence d'opérations sur la dette (remboursement anticipée d'emprunts ou réétalement de dettes) peut laisser penser que l'épargne nette (graphique ④ "Évolution des épargnes - Hors cessions") épouse parfaitement la trajectoire des autres niveaux d'épargne, dans les faits, le niveau d'épargne nette s'en éloigne progressivement. Intégrant dans son calcul l'amortissement de la dette relevant de la section d'investissement, cet indicateur est dégradé naturellement à chaque exercice par l'augmentation progressive du remboursement du capital des emprunts et ce, jusqu'à extinction d'un de ces emprunts (pas avant 2027 pour la ville d'Essey-lès-Nancy). Ainsi, depuis 2018, l'épargne nette s'éloigne chaque année de 9.000 € supplémentaire du niveau d'épargne brute (cf. ligne "Amortissement du capital" du tableau ① "Evolution des épargnes en milliers d'euros"). Définissant la capacité d'investissement d'une collectivité, l'épargne nette témoigne également de la capacité de cette dernière à honorer sa dette. Pour mémoire, le maintien de l'épargne nette avait pu être garanti sur les exercices 2015 à 2018 par un plan de remboursement anticipé de la dette.

- L'effort d'épargne, qui traduit la capacité de la collectivité à réserver une fraction de ses recettes de fonctionnement au financement de ses investissements demeure stable en dépit du contexte financier chaotique depuis le début de la crise (graphique ③ "Évolution de l'effort d'épargne").

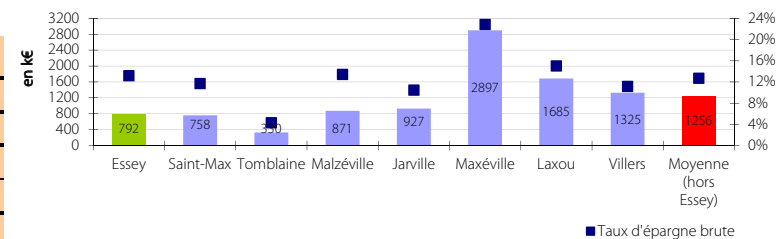
①

Base Comptes Administratifs 2021 (source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

	Essey	Saint-Max	Tomblaine	Malzéville	Jarville	Maxéville	Laxou	Villers	Moyenne (hors Essey)
Population légale	9006	10093	9155	8392	9556	9859	14495	14876	10918
1. Excédent brut fonct. (≈ ÉPARGNE de gestion)	910	839	449	1128	1035	3144	1766	1388	1393
2. Intérêts de la dette	118	81	119	257	108	247	81	63	137
3. Capacité d'autofinancement brute	815	760	354	1176	1168	2998	1753	1485	1385
4. Épargne brute (1-2)	792	758	330	871	927	2897	1685	1325	1256
5. Amortissement du capital	294	453	411	402	387	1345	330	608	562
6. Capacité d'autofinancement (Ca) nette (3-5)	521	307	-57	774	781	1653	1423	877	823
7. Épargne nette (4-5)	498	305	-81	469	540	1552	1355	717	694
8. Fonds de roulement	1341	-319	-887	866	2693	2021	7583	2979	2134
Ratios									
Taux d'épargne de gestion	15%	13%	6%	17%	12%	25%	16%	12%	14%
Taux d'épargne brute	13%	12%	4%	13%	10%	23%	15%	11%	13%
Taux d'épargne nette	8%	5%	-1%	7%	6%	12%	12%	6%	7%

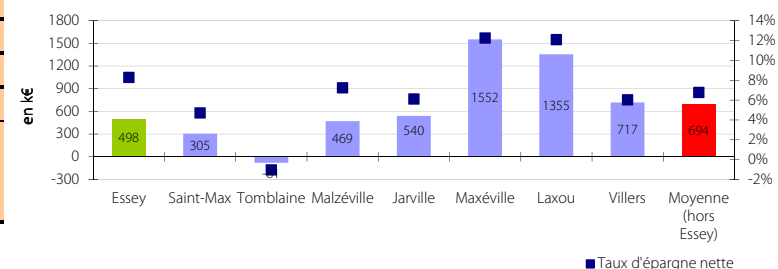
②

Épargne brute



③

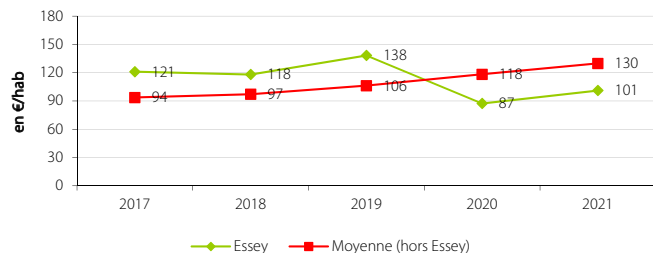
Épargne nette



④

Évolution comparée de l'épargne de gestion

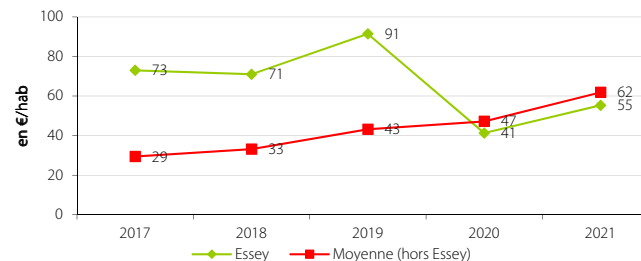
(villes du panel)



⑤

Évolution comparée de l'épargne nette

(villes du panel)

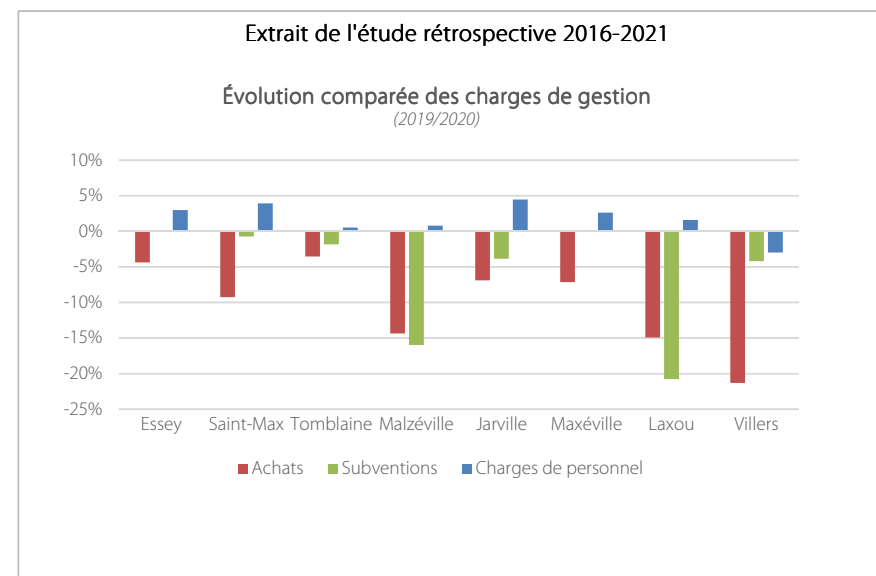
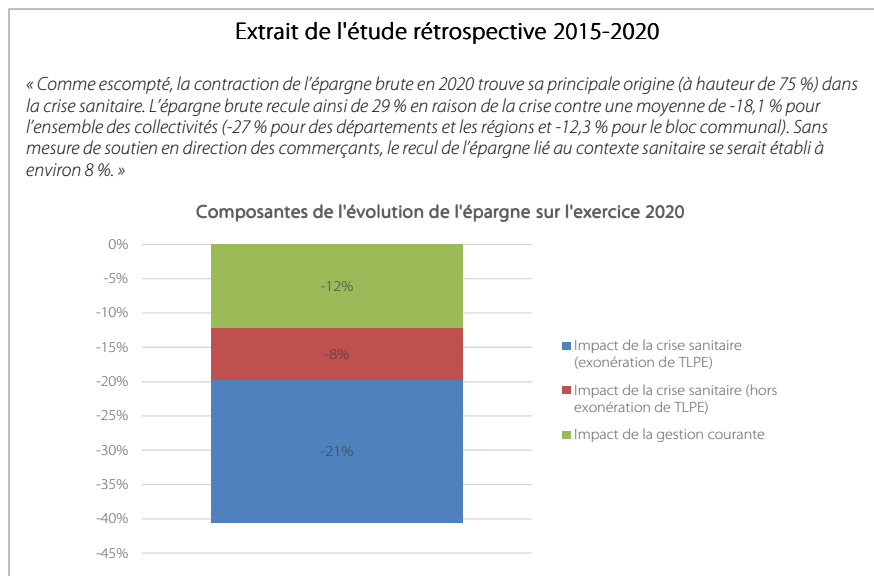


- Après avoir présenté, jusqu'en 2019, les niveaux d'épargne brute et nette les plus élevés des villes comparées (respectivement 18 % et 13 % de ses recettes de fonctionnement), la commune présente en sortie de crise des indicateurs évoluant dans la moyenne (graphiques ② "Epargne brute" et ③ "Epargne nette"). Si les textes n'imposent pas de niveau d'épargne, il est communément admis qu'un ratio d'épargne brute compris entre 8 % et 15 % demeure « satisfaisant » (<https://www.exfilo.fr/lepargne-brute-indicateur-de-la-sante-financiere-des-collectivites>). Au-delà, ce ratio peut laisser entrevoir une surimposition des contribuables (en cas notamment progression régulière du fonds de roulement) ; en deçà, l'équilibre budgétaire devient précaire et dépendant du moindre soubresaut de l'activité économique.

- Avec des mesures d'intervention en faveur des associations, des commerces locaux et de l'emploi, bien plus marquées lors de la crise sanitaire, que dans les collectivités de même strate (cf. extraits ci-dessous des précédentes rétrospectives), la ville avait vu son épargne et les indicateurs associés (épargne de gestion par habitant et épargne nette par habitant) reculer plus fortement en 2020. Ces indicateurs semblent désormais évoluer dans les mêmes proportions que les villes comparées de la strate (graphiques ④ "Évolution comparée de l'épargne de gestion" et ⑤ "Évolution comparée de l'épargne nette") et ce, en dépit :

- d'un écrêtement, rapporté au nombre d'habitants, plus marqué de la dotation forfaitaire versée par l'État (graphique ⑤ "Évolution comparée de la dotation forfaitaire par habitant" dans "Etude comparée des recettes de fonctionnement") ;
- d'une progression plus forte de la population sur la période 2015-2021 (+ 1,97 % pour la ville d'Essey-lès-Nancy contre + 0,95 % pour les autres villes comparées) pesant inexorablement sur la demande en service et en accompagnement social.

- Compte tenu du contexte, la ville d'Essey-lès-Nancy doit ainsi fournir davantage d'effort que ses voisines pour maintenir durablement l'équilibre budgétaire de sa section de fonctionnement.



①

Mesure de l'effort d'équipement en milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017	Moyenne sur la période
Dépenses d'investissement	1491	912	1403	900	1235	1797	45,51%	3,80%	1 290
Équipement brut	1109	621	1106	615	939	1486	58,25%	6,03%	979
Subventions d'équipement versées	1	20	21	0	1	8		51,57%	9
Remboursement du capital	276	268	276	268	294	303	3,06%	1,88%	281
Autres dépenses	105	3	0	17	1	1			21
Recettes d'investissement	239	399	345	311	336	716	113,10%	24,54%	391
FCTVA	121	187	103	189	71	143	101,41%	3,40%	136
Subventions d'investissement reçues	118	212	242	122	265	573	116,23%	37,17%	255
Emprunts	0	0	0	0	0	0			0

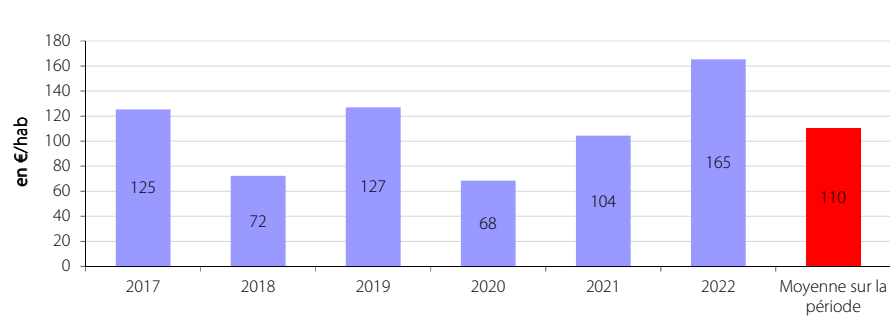
⑤

Principaux ratios

	Essey (2022)
Subvention versées/dépenses d'équipement	0,45%
Subventions d'investissement/subventions totales versées	2,31%
Taux de couverture des subventions	38,35%
Taux d'équipement (équipement/RRF)	23,44%

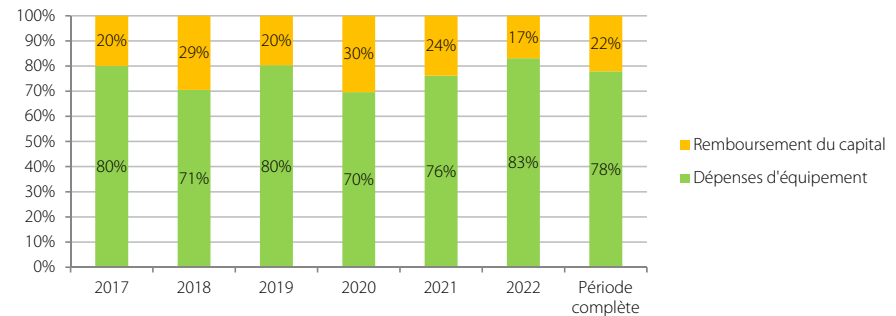
②

Évolution des dépenses d'équipement



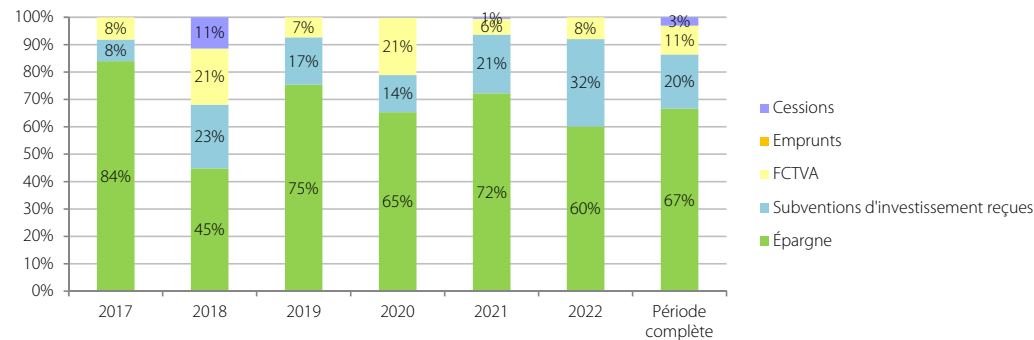
③

Évolution de la structure des dépenses d'investissement



④

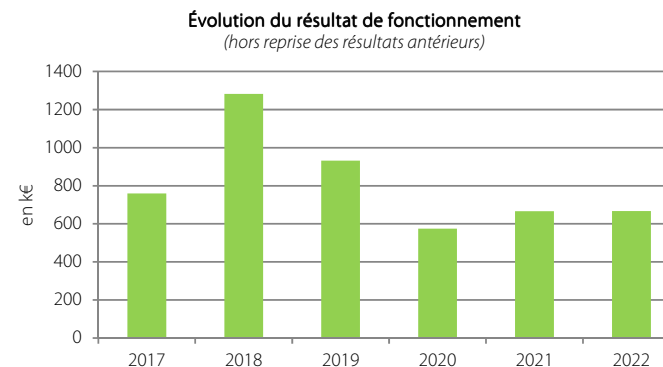
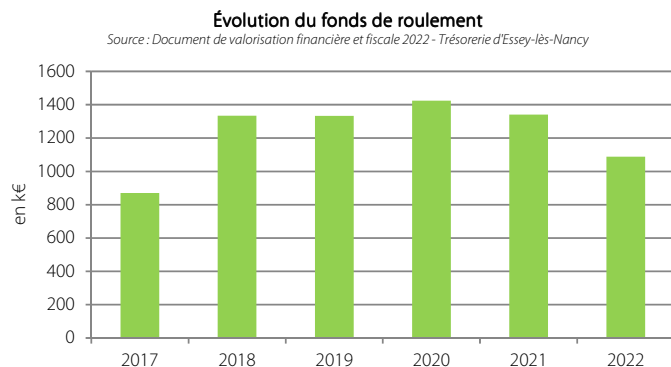
Évolution du financement des investissements



- Après la pause, imposée en 2020, par le cycle électoral et la crise sanitaire et, en 2021, par les tensions sur les disponibilités des entreprises et les problèmes d'approvisionnement des fournisseurs, l'effort d'équipement repart nettement à la hausse en 2022 avec le plus haut niveau d'équipement par habitant sur la période étudiée (graphique ② "Évolution des dépenses d'équipement").

- En échelonnant, malgré elle, les travaux du projet de création du complexe sportif paysagé sur deux exercices, au lieu d'un seul, la ville d'Essey-lès-Nancy a pu continuer de financer ses investissements sans recours à l'emprunt (graphique ④ "Évolution du financement des investissements"), grâce à une mobilisation plus conséquente de son épargne en début de projet - le versement des subventions intervenant classiquement après démarrage des opérations (ici 2022 pour l'opération susvisée) -.

- En constatant à son terme un déficit d'investissement de 237 263 € et un excédent d'exploitation en recul de 4 %, l'exercice 2022 présente au 31 décembre un fonds de roulement en repli (cf. graphique ci-dessous). Si une forte variation du fonds de roulement entre deux exercices est un évènement courant dans les collectivités - le fonds de roulement constituant une réserve dans lesquelles les collectivités peuvent puiser pour financer leurs dépenses d'équipement -, il convient de prêter une attention plus particulière à l'évolution du résultat des exercices, dont le recul peut, au bout de quelques années (3 à 4 ans), laisser entrevoir une dégradation de la situation financière de la collectivité.



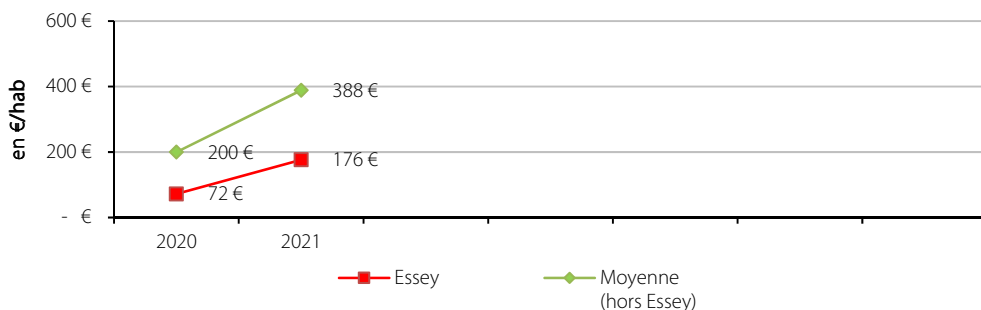
①

Base Comptes Administratifs 2021 (source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

	Essey	Saint-Max	Tomblaine	Malzéville	Jarville	Maxéville	Laxou	Villers	Moyenne (hors Essey)
Population légale	9006	10093	9155	8392	9556	9859	14495	14876	10918
Dépenses d'équipement (en K€)	940	868	3957	934	1813	2928	1456	1559	1931
Ressources d'investissement hors emprunt (en K€)	1056	667	2786	887	1522	3971	6564	2548	2706
Dépenses d'équipement (en €/hab)	104	86	432	111	190	297	100	105	189
Ressources d'investissement hors emprunt (en €/hab)	117	66	304	106	159	403	453	171	237
Ratios									
Taux d'équipement (dépenses d'équipt/produits fonct.)	16%	13%	52%	14%	20%	23%	13%	13%	21%
Ressources d'investissement/dépenses d'équipement	112%	77%	70%	95%	84%	136%	451%	163%	154%

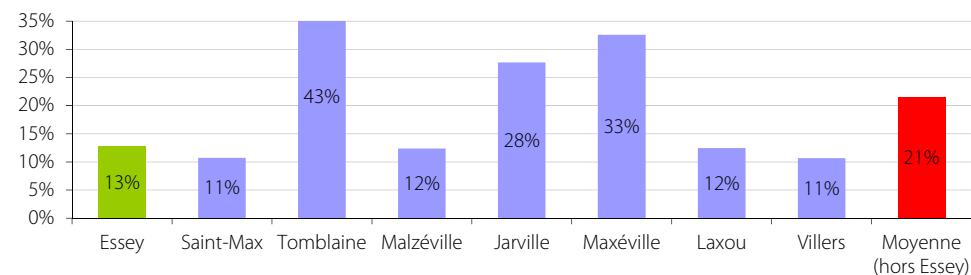
②

Évolution comparée des dépenses d'équipement cumulées



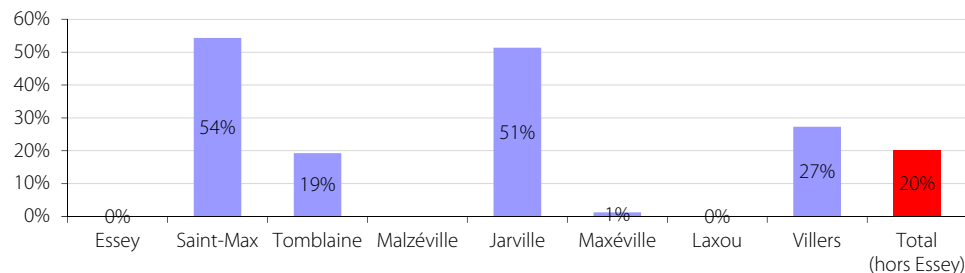
③

Taux d'équipement sur la période 2020-2026 comparés



④

Taux de financement des dépenses d'équipement par l'emprunt sur la période 2020-2026 comparés



- En associant une enveloppe de flux courants, généralement modeste, peu variable d'un exercice à l'autre et représentant les interventions courantes sur le patrimoine de la collectivité (renouvellement ou acquisition de mobilier, remplacement d'équipements...), et des projets structurants concentrés sur un ou deux exercices, engageant fortement les finances locales, la capacité d'investissement des collectivités ne peut s'apprécier qu'aux termes de plusieurs exercices, représentés généralement par la durée d'un mandat ; aussi, avec un mandat initié en 2020, les tableaux, ratios et graphiques, présentés en page précédente, n'appellent à l'heure actuelle aucune observation.

Extrait de l'étude rétrospective 2016-2021

Analyse de l'effort d'équipement sur le mandat 2014-2020

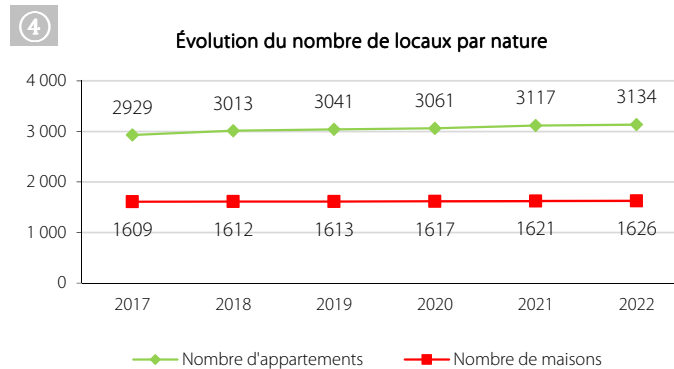
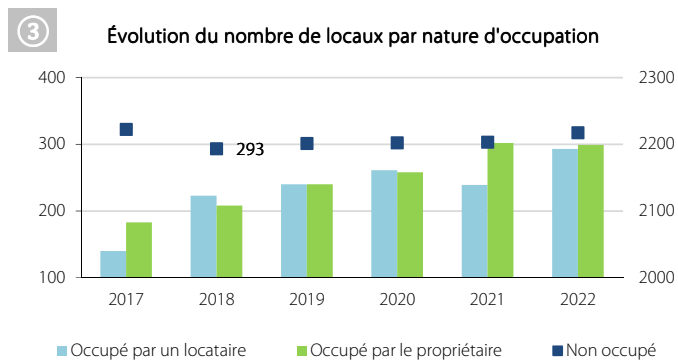
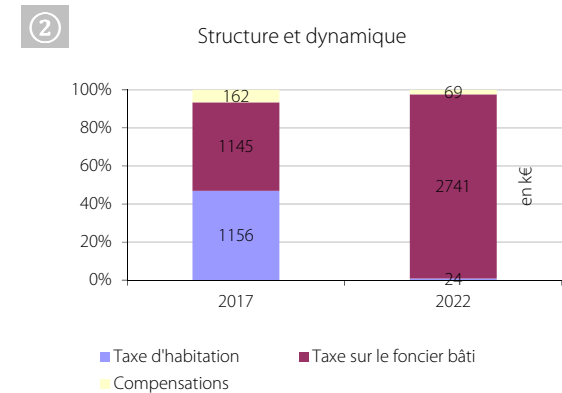
«- En ayant affecté une part substantielle de son épargne capitalisée au remboursement anticipée de sa dette, la ville d'Essey-lès-Nancy a limité les ressources disponibles au financement d'équipements et présente un taux d'équipement sur la période 2014-2020 plus faible que les villes comparées (graphique ③ "Taux d'équipement sur la période comparés").

- Au total, sur la période 2014-2020, la commune aura consacré 652 € à l'équipement de chaque habitant, contre 1.071 € par habitant pour les communes du panel (graphique ② "Évolution comparée des dépenses d'équipement cumulées"). En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy aura réduit, sur la période, l'encours de sa dette de 35 % contre 7 % pour les communes comparées (graphique ⑤ "Évolution comparée de l'encours" de l'étude portant sur l'endettement - page 30).

- Concernant le financement des dépenses d'équipement, il convient de relever que cet effort d'équipement a été produit avec une moindre mobilisation de l'emprunt (seulement 8 % des dépenses d'équipement financées par l'emprunt contre 23 % en moyenne pour les autres communes sur la période 2014-2020 - graphique ④ "Taux de financement des dépenses d'équipement par l'emprunt sur la période comparés").»

① Évolution des produits fiscaux en milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017
Produits (hors compensations)	2315	2369	2423	2463	2669	2778	4,08%	3,71%
Taxe d'habitation	1156	1186	1213	1233	26	24	-7,69%	-53,93%
Taxe d'habitation logements vacants	12	11	10	11	9	11	22,22%	-1,73%
Taxe sur le foncier bâti	1145	1172	1197	1216	2632	2741	4,14%	19,08%
Taxe sur le foncier non-bâti	2	0	3	3	2	2	0,00%	0,00%
Compensations	162	176	186	198	41	69	68,29%	-15,69%
Compensations TH	149	162	171	184	0	0		-100,00%
Compensations TF	13	14	15	14	41	69	68,29%	39,63%
Produit total	2477	2545	2609	2661	2710	2847	5,06%	2,82%



⑤ Indicateurs en €/hab

	2017	2022
Bases de taxe foncière	1 594,33 €	1 705,88 €
Produits de taxe foncière	126,70 €	303,31 €

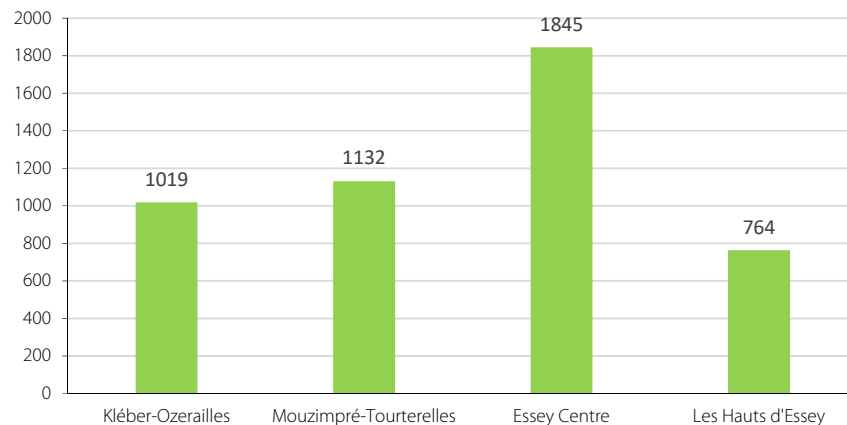
- L'ensemble des produits de taxe d'habitation et de taxe foncière ont progressé de 4,08% sur l'exercice écoulé (tableau ① « Évolution des produits fiscaux en milliers d'euros » et tableau ⑤ "Indicateurs en €/hab - Produits de taxe foncière"), suite à la progression des bases (calquée sur l'inflation et non égalée sur la période 2011-2021) de 3,4% en 2022 ainsi qu'à l'augmentation de 1% des taux d'imposition délibérée par le Conseil Municipal.

- Le nombre de maisons a une tendance à stagner depuis 2016 (+0,21% par an) alors que le nombre d'appartements continue de progresser de 1,36% par an sur la même période, notamment grâce à la livraison de programmes immobiliers (graphique ④ "Évolution du nombre de locaux par nature"). Il est à noter qu'une partie conséquente de ces programmes concerne des logements sociaux pour lesquels les bailleurs sont exonérés de taxe foncière pendant 15 ans.

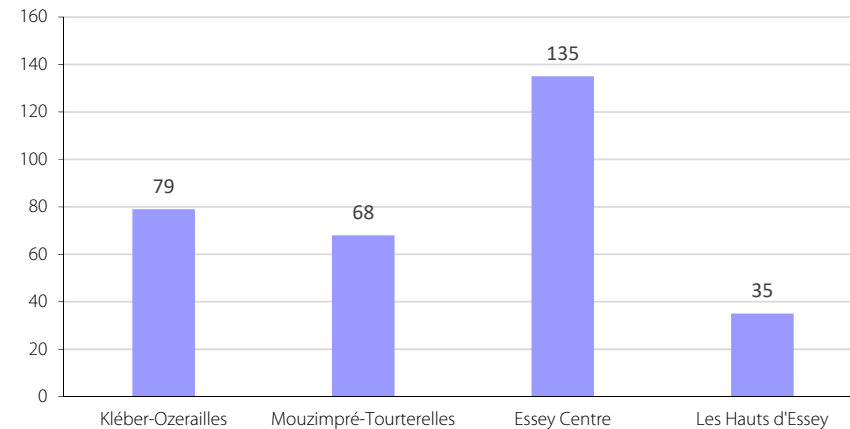
- Le nombre de logements vacants, resté stable entre 2018 et 2021 avec une évolution annuelle inférieure à 1%, semble progresser de nouveau avec une augmentation de 4,62% entre 2021 et 2022 (graphique ③ "Évolution du nombre de locaux par nature d'occupation").

- À Essey-lès-Nancy, les logements vacants semblent surreprésentés dans le quartier Kléber-Ozerailles (25% des logements vacants pour 21% des logements) et sous représentés dans le quartier des Hauts d'Essey (11% des logements vacants pour 16% des logements).

Répartition des locaux d'habitation par quartier



Répartition des locaux d'habitation vacants par quartier



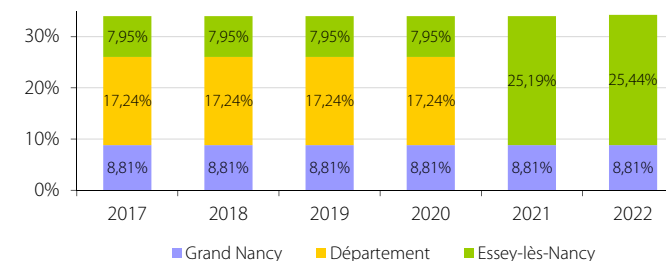
①

Taux cumulés sur territoire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation						
Grand Nancy	19,12%	19,12%	19,12%	19,12%	19,12%	19,12%
Département						
Essey-lès-Nancy	7,95%	7,95%	7,95%	7,95%	7,95%	7,95%
Taxe sur le foncier bâti						
Grand Nancy	8,81%	8,81%	8,81%	8,81%	8,81%	8,81%
Département	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%		
Région						
Essey-lès-Nancy	7,95%	7,95%	7,95%	7,95%	25,19%	25,44%

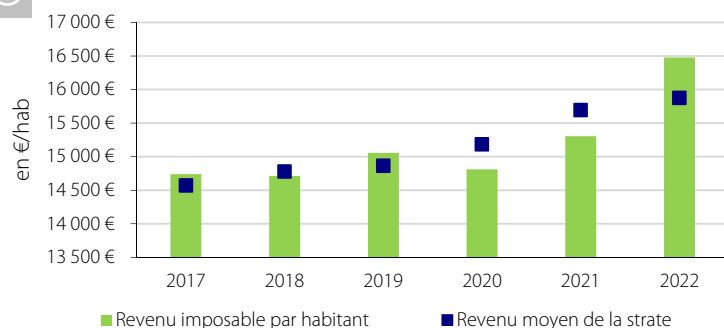
②

Évolution des taux cumulés de la taxe foncière



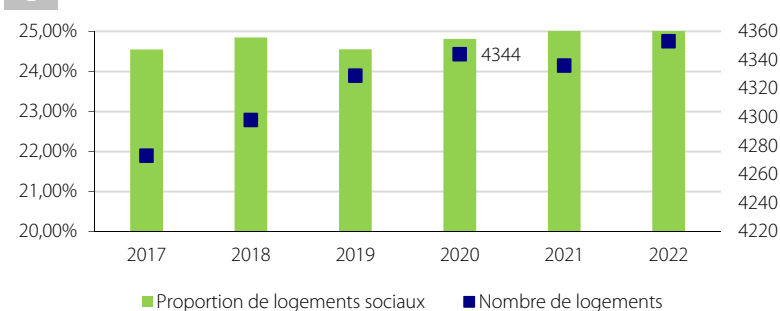
③

Évolution du revenu imposable par habitant



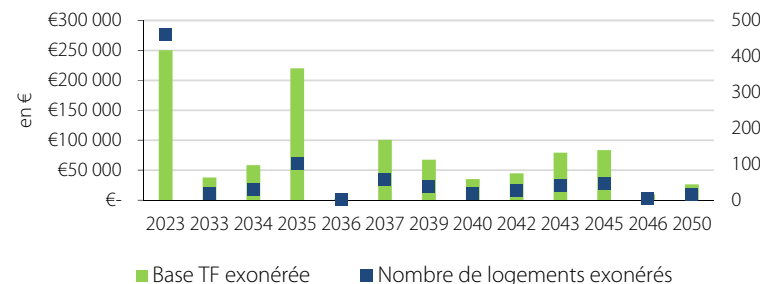
④

Évolution de la proportion de logements sociaux



⑤

Bases exonérées des logements sociaux par date d'achèvement des exonérations



- Suite à la réforme du panier fiscal des collectivités, l'ancien taux de taxe foncière perçue par le département a été additionné à celui de la commune d'Essey-lès-Nancy pour former un nouveau taux d'imposition communal de 25,19% (tableau ① "Taux cumulés sur le territoire"). Afin de s'assurer que les communes continuent de percevoir "au centime près" les mêmes produits (calculés sur les produits 2020 et les taux 2017), un coefficient de correction a été créé par l'État afin de moduler les produits effectivement perçus. Les communes excédentaires suite à la réforme contribuent ainsi à équilibrer les communes déficitaires.
- Si la taxe d'habitation permettait aux collectivités la mise en place d'une politique plus ou moins sociale du logement, en déléguant ou non divers abattements permis dans le cadre de la loi, il n'en est pas de même avec la taxe foncière. Malgré l'absence de décisions politiques laissée aux collectivités sur la taxe foncière, il existe des abattements réglementaires pour les personnes de condition modeste et les constructions de logements sociaux.
- Le revenu imposable par habitant, qui sert dans le calcul des dotations, a progressé de presque 2,25% par an depuis 2017 et ce dernier est devenu inférieur à celui de la strate entre 2020 et 2021. Il a finalement progressé de près de 8% entre 2021 et 2022 pour dépasser de nouveau le revenu moyen de la strate de près de 600 euros (graphique ③ "Évolution du revenu imposable par habitant").
- La proportion de logements sociaux reste stable à Essey-lès-Nancy depuis 2017 et se maintient aux alentours de 22,9% (graphique ④ "Évolution de la proportion de logements sociaux").
- 461 logements pourraient perdre leur exonération de taxe foncière au 1er janvier 2024 (exonération QPV de 30%) pour une base exonérée de 250 525,00 € (graphique ⑤ "Bases exonérées des logements sociaux par date d'achèvement des exonérations"). Par la suite, 247 logements perdront leur exonération de longue durée (15, 25 ou 30 ans) entre 2030 et 2040.

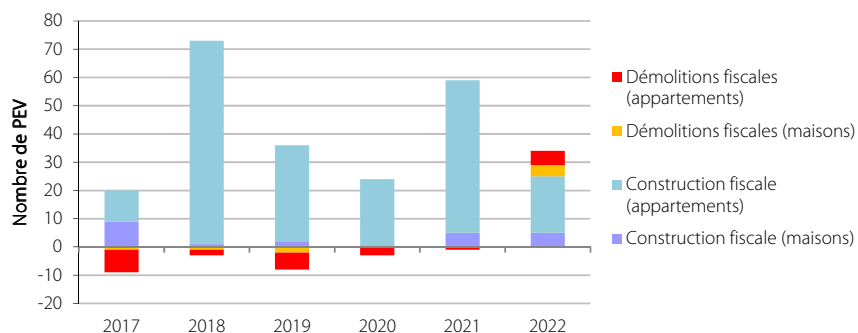
①

Évolution des produits fiscaux en milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017
Bases								
Taxe d'habitation	14539	14922	15258	15515	327	298	-8,87%	-54,04%
Taxe d'habitation logements vacants	154	134	128	137	111	133	19,82%	-2,89%
Taxe sur le foncier bâti	14408	14743	15058	15295	15014	15416	2,68%	1,36%
Taxe sur le foncier non-bâti	27	27	27	28	22	22	0,00%	-4,01%

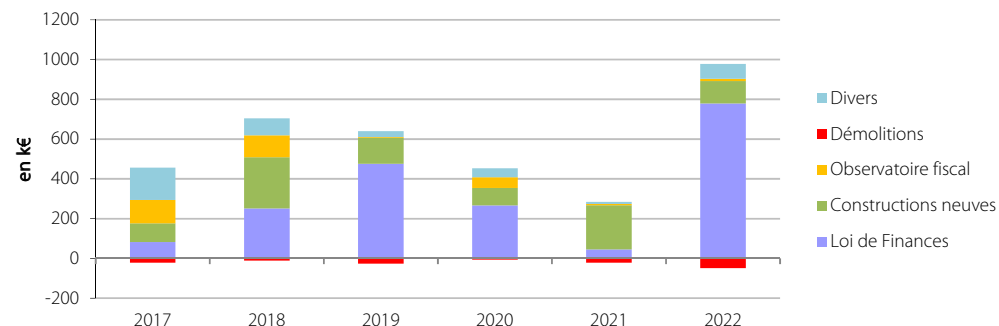
②

Dynamique immobilière



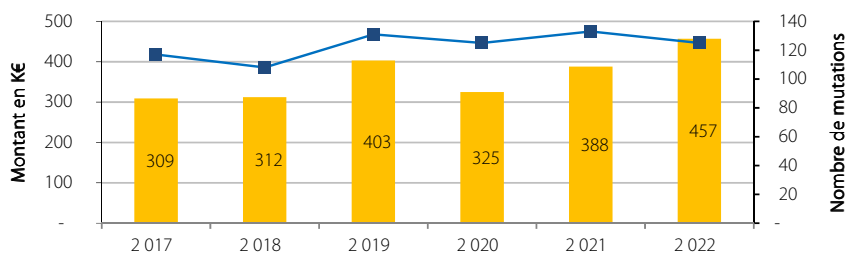
③

Évolution des facteurs affectant les valeurs locatives cadastrales



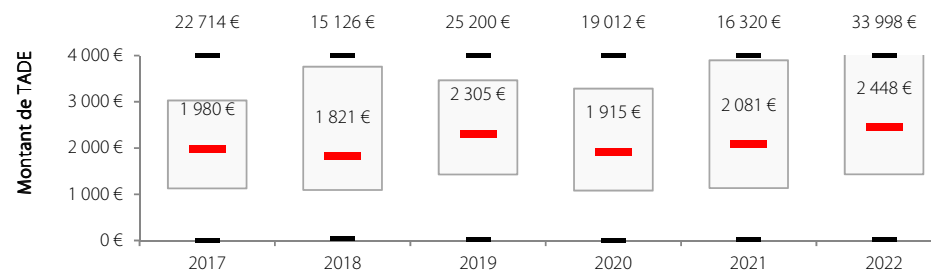
④

Évolution des produits de taxe additionnelle aux droits de mutation



⑤

Évolution de la répartition des recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation



- En 2022, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est principalement portée par la loi de finances pour 84% (graphique ③ "Dynamique immobilière") ainsi que par la commercialisation d'un programme immobilier pour 12% (6 rue Mère Teresa - résidence "Les Berges du Grémillon" - pour 12 nouveaux appartements) (graphique ② « Évolution des facteurs affectant les valeurs locatives cadastrales »).

- Suite à la reprise du secteur immobilier en 2021, les produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation reviennent à leur niveau d'avant 2019 (graphique ④ "Évolution des produits de taxe additionnelle aux droits de mutation"). L'exercice 2022, quant à lui, constate une nouvelle progression de ces produits, alors que le montant perçu pour une mutation tend à progresser, indiquant la vente de biens de plus forte valeur, notamment des cellules commerciales (graphique ⑤ "Évolution de la répartition des recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation").

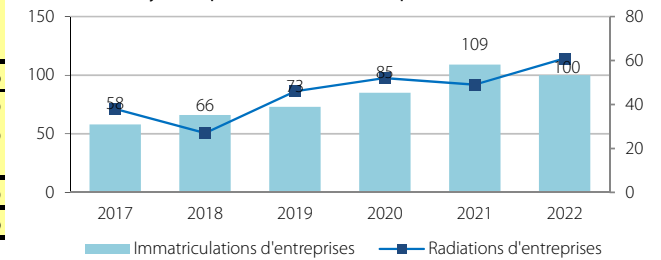
①

Évolution des produits fiscaux en milliers d'euros

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017
Reversements reçus	744	749	749	752	759	762	0,40%	0,48%
Attribution de compensation	576	576	576	576	576	576	0,00%	0,00%
Dotation de Solidarité Communautaire	167	172	173	176	183	185	1,09%	2,07%
Compensations TP/CET	1	1	0	0	0	1		
Produits de TLPE	328	344	433	199	399	358	-10,28%	1,77%
Produit total	1072	1093	1182	951	1158	1120	-3,28%	0,88%

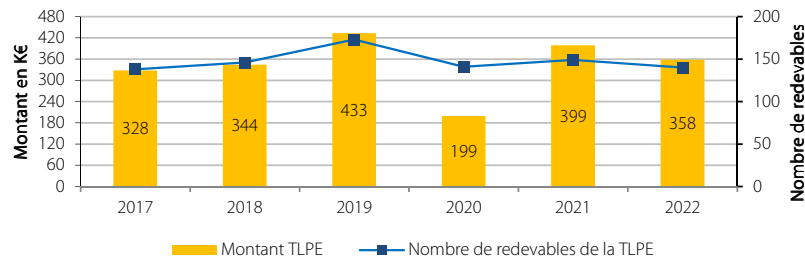
⑥

Dynamique du tissu économique ascéen



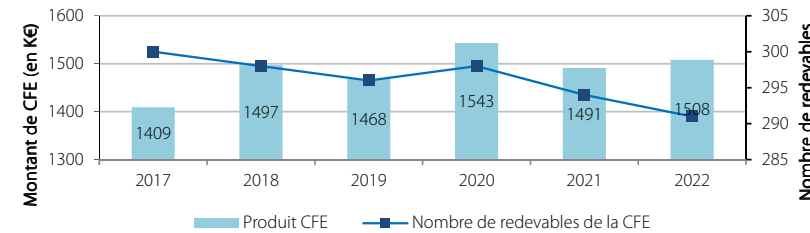
②

Évolution de la taxe locale sur la publicité extérieure (1)



③

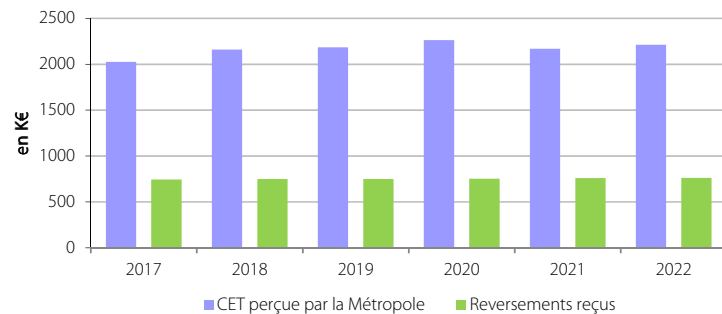
Évolution des produits de CFE perçus par la Métropole sur le territoire Ascéen



(1) Très signalé :
 Pour Essey-lès-Nancy, les données ont été retraitées pour annuler les reports de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure entre exercices

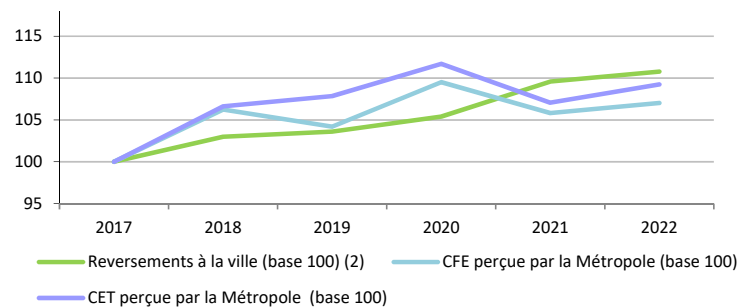
④

Évolution comparée des produits de CET perçus par la Métropole sur le territoire Ascéen et de son reversement à la ville



⑤

Évolution comparée des produits de CET perçus par la Métropole sur le territoire Ascéen et de son reversement à la ville - Base 100



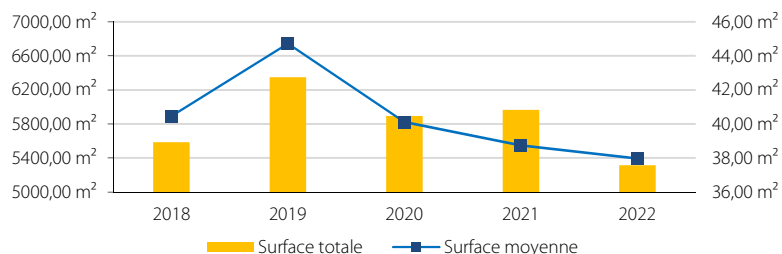
- Suite à la crise sanitaire, qui a conduit à la fermeture de quelques commerces d'importance (4 Murs, Léon de Bruxelles), et suite notamment à la rationalisation du parc d'enseignes par les commerçants, les produits de TLPE ont reculé de 10% en 2022. Pour rappel, le Conseil Municipal a délibéré en 2020 une réfaction de 50% des produits de TLPE pour tous les commerçants, conduisant à une recette s'établissant seulement à hauteur de 199 000 euros (sur une base de 398 000 euros) (graphique ② « Évolution de la taxe locale sur la publicité extérieure »).

- Sur la période 2017-2021, on constate un regain de dynamique économique avec une croissance marquée du nombre de créations d'entreprises ascéennes, et cela malgré une hausse assez marquée depuis 2018 du nombre de radiations (graphique ⑥ « Dynamique du tissu économique ascéen »). Si les produits de Cotisation Foncière des Entreprises tendent à croître depuis 2017, l'année 2021 avait été marquée par un recul lié à la réforme des impôts de production, initiée en 2021, ayant pour effet de diviser par deux l'imposition des locaux industriels (graphique ③ « Évolution des produits de CFE perçus par la métropole sur le territoire ascéen »).

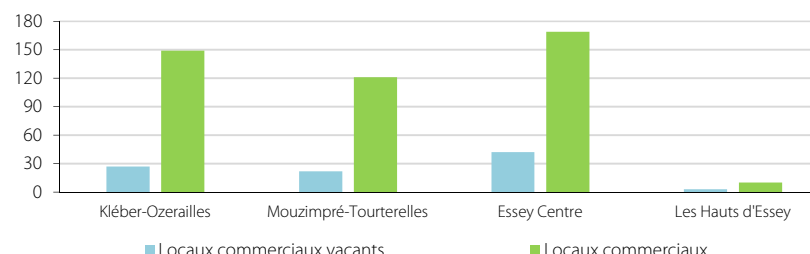
- Même si les produits de la contribution économique territoriale ont tendance à progresser de 1,78% par an en moyenne sur la période 2017-2022, il est à noter que le montant total des compensations reversées à la commune ne progresse que de 0,48% par an en moyenne sur la même période (graphique ④ « Évolution comparée des produits de CET perçus par la Métropole sur le territoire ascéen et de son reversement à la ville »).

- Les compensations reversées par la Métropole rigidifient le budget de la commune d'Essey-lès-Nancy. En effet, lors des périodes où la CET croît fortement comme en 2020, une hausse timide pour la commune est répercutée. Il est cependant à noter que dans les cas conduisant à une chute de la fiscalité économique, comme en 2021, la Métropole annule l'impact sur la commune en maintenant la dotation de solidarité communautaire au même niveau que l'année précédente. Dans le cas de 2021, le reversement à la commune progresse même de 4% alors que la CET recule de 4%. Cela s'explique par l'indexation de la Dotation de Solidarité Métropolitaine sur l'évolution des bases de CFE (qui ont progressé entre 2020 et 2021), alors qu'en parallèle les produits de CFE perçus par la métropole ont reculé en 2021 suite à la mise en place d'un dégrèvement de CFE en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire (graphique ⑤ « Évolution comparée des produits de CET perçus par la Métropole sur le territoire ascéen et le reversement de DSCR à la ville »).

Évolution de la surface d'affichage des enseignes



Répartition des locaux commerciaux vacants par quartier



- À Essey-lès-Nancy, les locaux commerciaux vacants semblent surreprésentés dans le quartier Essey Centre (42% des locaux vacants pour 38% des locaux) et sous représentés dans le quartier Mouzimpré-Tourterelles (22% des locaux vacants pour 27% des locaux).

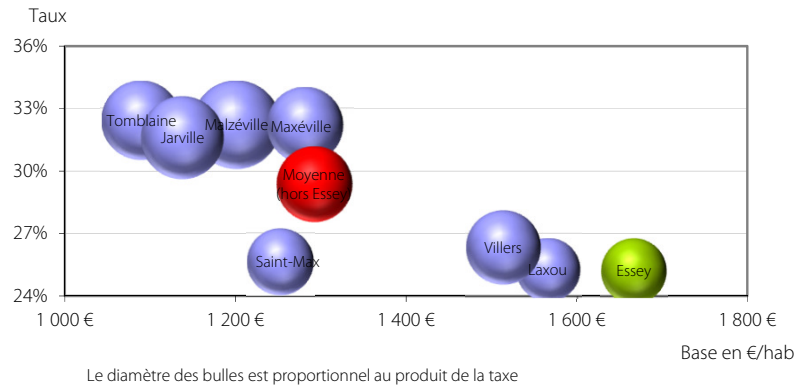
1

Base Comptes Administratifs 2021 (source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

	Essey	Saint-Max	Tomblaine	Malzéville	Jarville	Maxéville	Laxou	Villers	Moyenne (hors Essey)
Taxe d'habitation									
Taux	7,95%	8,29%	10,42%	12,03%	12,86%	11,35%	7,81%	9,19%	10,28%
Base (en €/hbt)	49 €	70 €	35 €	87 €	50 €	33 €	76 €	71 €	60 €
Produit (en €/hbt)	4 €	6 €	4 €	10 €	6 €	4 €	6 €	7 €	6 €
Taxe sur le foncier bâti									
Taux	25,19%	25,64%	32,42%	32,21%	31,59%	32,19%	25,26%	26,32%	29,38%
Base (en €/hbt)	1 667 €	1 253 €	1 090 €	1 201 €	1 138 €	1 281 €	1 566 €	1 514 €	1 292 €
Produit (en €/hbt)	292 €	294 €	355 €	396 €	370 €	341 €	284 €	332 €	339 €
Ratios									
Montant impôts/hbt	296 €	300 €	359 €	406 €	376 €	345 €	290 €	339 €	345 €

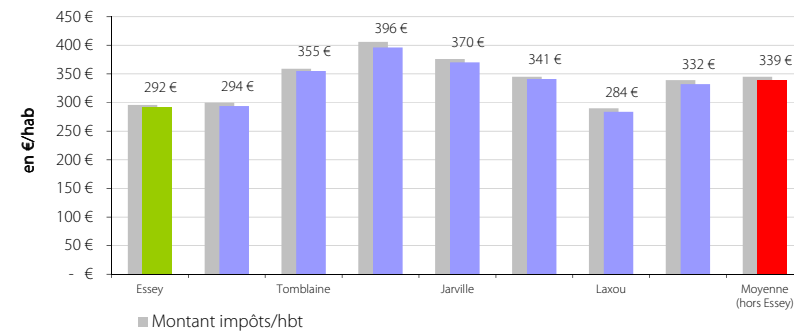
2

La taxe sur le foncier bâti en 2021



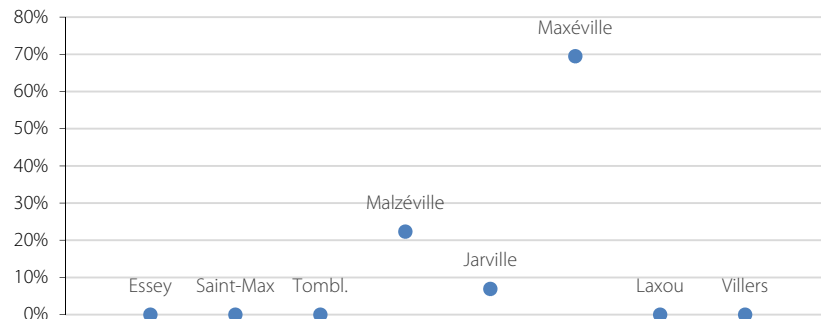
3

Montant de la taxe foncière 2021 par habitant



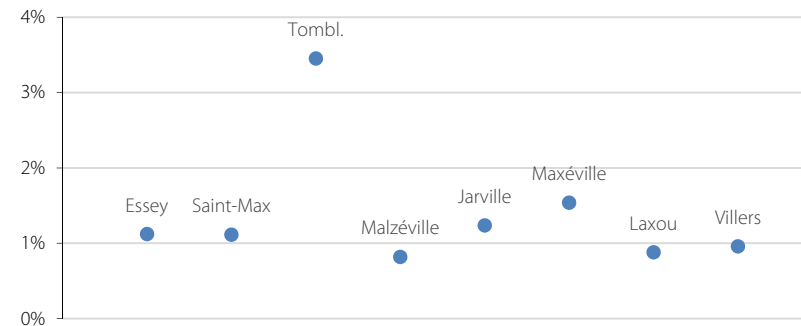
4

Évolution des taux de TFPB sur la période 2014-2021



5

Évolution annuelle des bases de TFPB sur la période 2014-2021

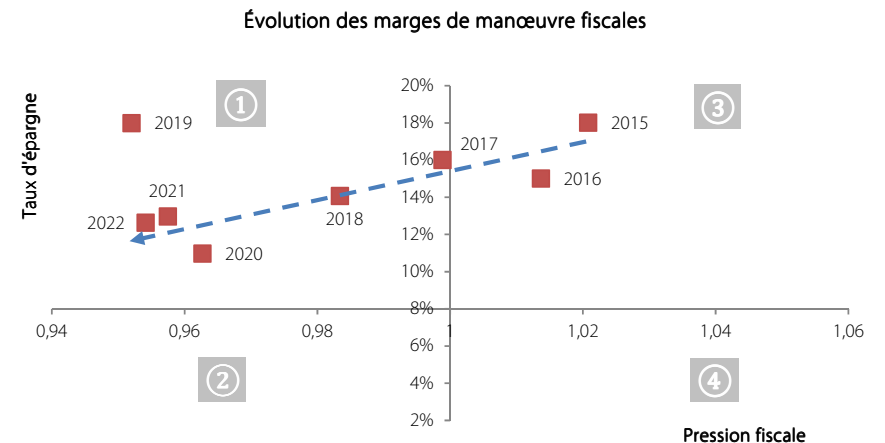


- En raison d'un parc immobilier plus récent, en tant que commune de deuxième couronne, et d'un travail continu d'actualisation des valeurs locatives cadastrales mené conjointement par l'observatoire fiscal et le service du cadastre, la ville d'Essey-lès-Nancy dispose toujours de l'assiette brute d'imposition par habitant (valeur locative cadastrale) la plus élevée parmi les villes comparées (tableau ① "Bases comptes administratifs 2021" et graphique ② "La taxe sur le foncier bâti en 2021").

- Si des bases plus élevées que les autres communes de la strate permettent à la ville d'Essey-lès-Nancy de dégager davantage de produits aux mêmes taux, ce potentiel financier et fiscal plus important la défavorise lors de la répartition des dotations de péréquation destinées à soutenir les communes disposant de moins de marges de manœuvres fiscales.

- En rapportant le produit des impôts locaux perçus par la commune et le produit qu'elle percevrait en appliquant les taux moyens nationaux, il apparaît que la ville d'Essey-lès-Nancy applique une pression fiscale sur les ménages qui tend à décroître depuis 2015. Avec un taux d'épargne brute en recul sur la même période, cet indicateur de pression fiscale confirme la nécessité pour la commune de relever ses taux d'imposition pour pouvoir conserver des marges de manœuvre sur les prochains exercices.

		PRESSION FISCALE	
		Faible	Elevée
TAUX D'ÉPARGNE	Elevé	Zone ① Statu quo envisageable, mais dotations écartées	Zone ③ Baisse des taux d'imposition envisageable
	Faible	Zone ② Augmentation impérative de la fiscalité	Zone ④ Absence de marges de manœuvre fiscales



1

Évolution de la dette en milliers d'euros

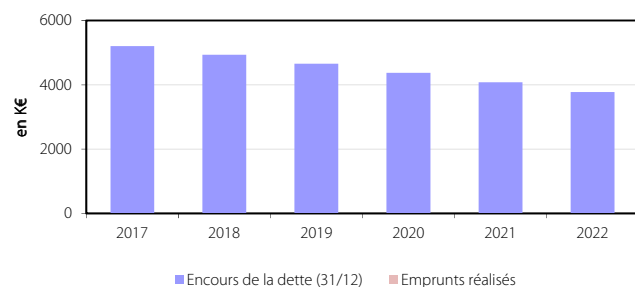
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	Moyenne annuelle 2022/2017
Encours de la dette (31/12)	5 201	4 934	4 658	4 373	4 078	3 775	-7,43%	-6,21%
Annuité de la dette	427	415	415	413	412	419	1,70%	-0,38%
Intérêts (hors ICNE et IRA)	151	147	139	128	118	116	-1,69%	-5,14%
Capital (hors remboursements anticipés)	276	268	276	285	294	303	3,06%	1,88%
Remboursements anticipés	104	0	0	0	0	0		
Indemnités de remboursement anticipé (IRA)	5	0	0	0	0	0		
Flux net de dette	-380	-268	-276	-285	-294	-303		
Emprunts réalisés	0	0	0	0	0	0		

6

Indicateurs en €/hab	2022
Encours de la dette (31/12)	417,73 €
Annuité de la dette	46,36 €
Intérêts (hors ICNE)	12,84 €
Capital	33,53 €
Flux net de dette	- 33,53 €
Emprunts nouveaux	- €

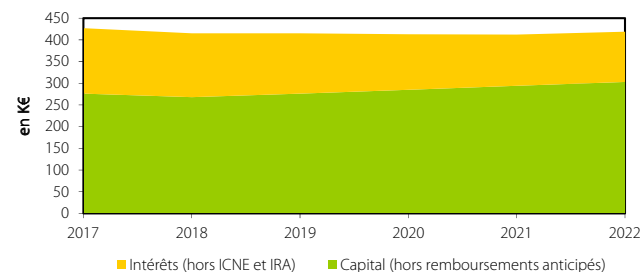
2

Évolution de l'encours



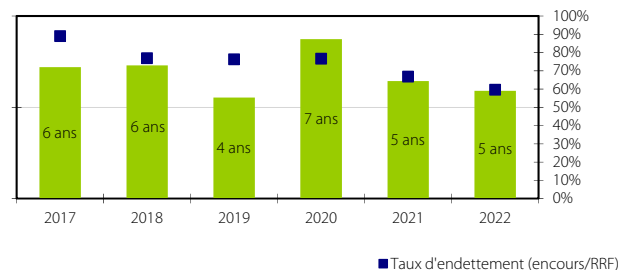
3

Évolution de l'annuité



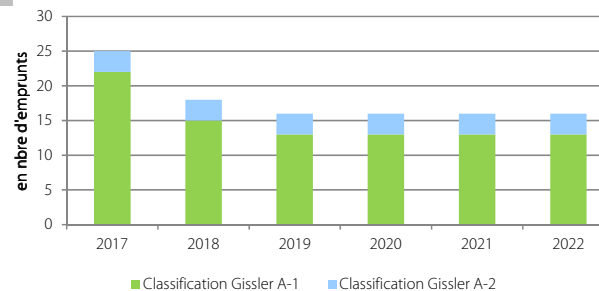
4

Capacité de désendettement



5

Évolution du portefeuille de dette

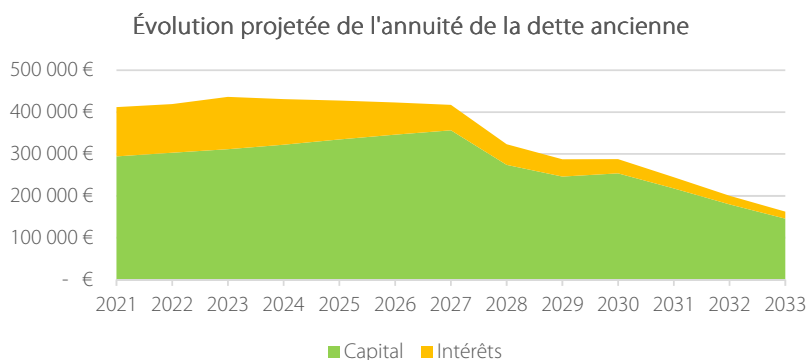


7

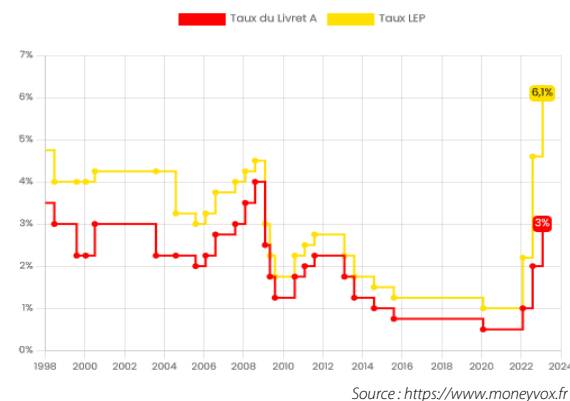
Principaux ratios	2022
Taux apparent de l'encours (intérêts/encours)	3,07%
Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	5 ans
Annuité / RRF	7,60%
Indicateur de vieillissement (amortissement/encours)	8,03%
Taux d'endettement (encours/RRF)	60%

- Pour la dixième année consécutive, l'encours de la dette (graphique ② "Évolution de l'encours"), représentant le capital des emprunts contractés restant à rembourser, recule avec l'extinction naturelle de la dette ancienne et en l'absence de nouvel emprunt. Depuis 2013, la ville d'Essey-lès-Nancy a effacé ainsi près de 50 % de sa dette .

- Après une contraction rapide liée au plan de désendettement conduit entre 2013 et 2017, l'annuité de la dette (graphique ③ "Évolution de l'annuité") se stabilise globalement, en dépit du contexte haussier des taux d'intérêt impactant les emprunts conclus à taux indexés (cf. graphique ci-après). Avec une durée résiduelle moyenne des prêts de 11 ans au 31/12/2022, l'annuité de la dette ancienne (contractée avant le 1^{er} janvier 2023) restera, en l'absence de plan de désendettement ou d'étalement, stable jusqu'en 2027.



Evolution des taux de référence des emprunts conclus à taux indexés



- La très grande majorité des emprunts ayant été conclus à échéance constante, la pression de la dette sur la section d'investissement continuera d'augmenter progressivement jusqu'à atteindre +53.500 €/an en 2027. Sous réserve de taux d'intérêts stables s'agissant des prêts à taux révisables, la pression devrait, en revanche, reculer d'autant sur la section de fonctionnement, libérant alors l'épargne brute nécessaire au remboursement du capital.

- En confirmant la capacité de la collectivité à rembourser l'intégralité de sa dette en 5 ans en y affectant toute son épargne, la capacité de désendettement (graphique ④ "Capacité de désendettement"), plus favorable que les collectivités de même strate, permet à la ville d'Essey-lès-Nancy d'envisager les meilleures conditions d'emprunt. Il convient néanmoins de noter que cet indicateur demeure affecté par les moindres soubresauts de l'épargne, évoluant notamment au rythme des interventions d'urgence sur le patrimoine communal (travaux de réparations, par exemple, non valorisables en section d'investissement).

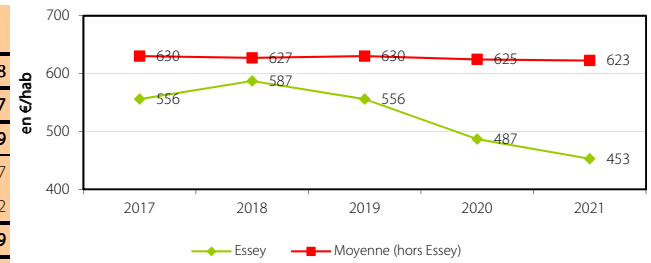
- Avec des recettes réelles de fonctionnement en progression annuelle moyenne de 1,63 % sur la période 2017-2022 et un encours en recul constant, le taux d'endettement, qui rapporte l'encours de la dette à ces recettes (graphique ④ "Capacité de désendettement"), continue de se contracter pour s'établir désormais à 60 % (contre 67 % en 2021 et 131 % en 2013) ; comme la capacité de désendettement, ce ratio permettra à la collectivité de disposer, en cas de besoin, de conditions favorables d'emprunt.

- S'agissant du portefeuille de dette, ce dernier continue d'enregistrer 16 emprunts, tous classés en catégorie A (sans risque), contre 30 en 2013 (graphique ⑤ "Évolution du portefeuille de dette").

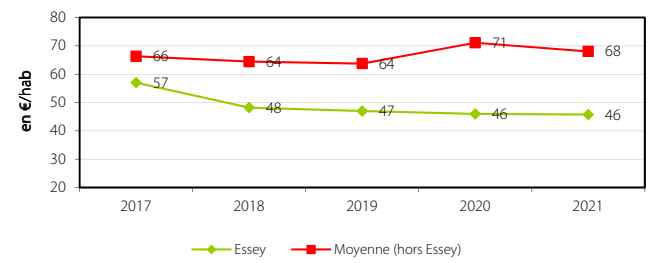
① Base Comptes Administratifs 2021 (source : www.collectivites-locales.gouv.fr)

	Essey	Saint-Max	Tomblaine	Malzéville	Jarville	Maxéville	Laxou	Villers	Moyenne (hors Essey)
Population légale	9006	10093	9155	8392	9556	9859	14495	14876	10918
Encours de la dette au 31/12 (en K€)	4078	4750	8248	7803	6475	9115	2248	4457	6157
Annuité de la dette (en K€)	412	534	530	659	495	1592	411	671	699
Intérêts de la dette	118	81	119	257	108	247	81	63	137
Amortissement de la dette	294	453	411	402	387	1345	330	608	562
Recours à l'emprunt (en K€)	0	227	556	0	1000	100	0	0	269
Flux net de dette (en K€) (1)	-294	-226	145	-402	613	-1245	-330	-608	-293

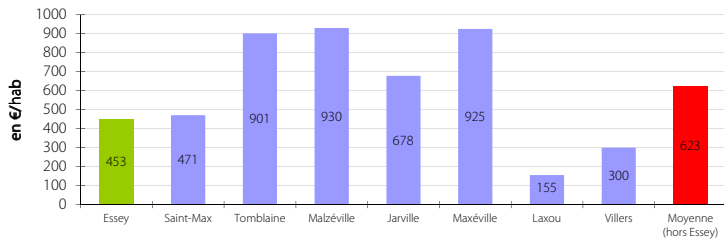
⑤ Évolution comparée de l'encours



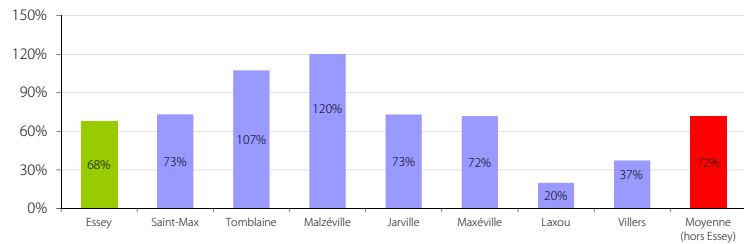
⑥ Évolution comparée de l'annuité



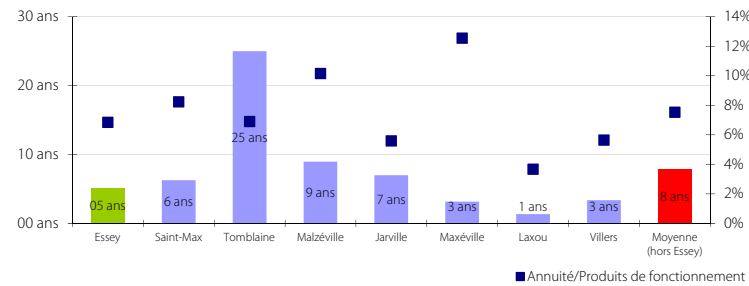
② Encours de dette



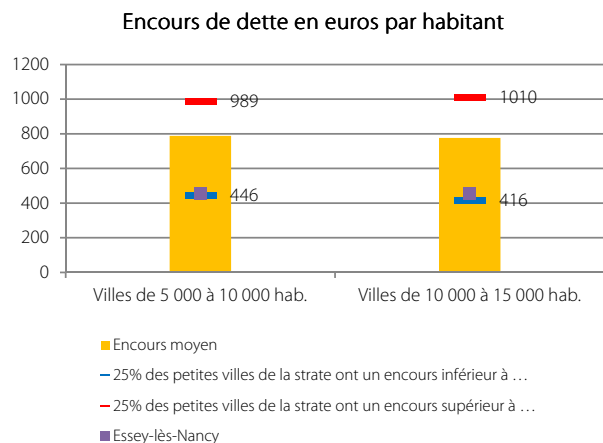
③ Taux d'endettement



④ Capacité de désendettement

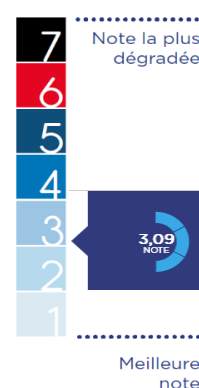


- Avec un encours de 453 € par habitant en 2021 (graphique ② "Encours de dette"), la ville d'Essey-lès-Nancy est moins endettée que la moyenne des villes du panel et dans les 25 % des villes de 5.000 à 15.000 habitants disposant des plus faibles niveaux d'encours (graphique ci-dessous).



Note attribuée par l'Agence France Locale pour l'exercice 2023

(à partir des comptes de gestion de l'exercice 2021)



3,09
NOTE

COMMUNE D'ESSEY LES NANCY
SIREN : 215401845

- Critères pris en compte pour l'établissement de la note :
- la solvabilité financière (55 %)
 - le poids de l'endettement (20 %)
 - les marges de manœuvre budgétaire (25 %)

- En revanche, en raison d'un niveau de produits de fonctionnement par habitant particulièrement bas (cf. "étude comparée des recettes de fonctionnement"), la ville d'Essey-lès-Nancy présente un taux d'endettement (rapport entre l'encours de la dette et les produits de fonctionnement) dans la moyenne des villes de la strate (graphique ③ "Taux d'endettement") ; bien qu'assise sur le même dénominateur, la capacité de désendettement (graphique ④ "Capacité de désendettement") apparaît plus vertueuse en raison d'un effort d'épargne constant et plus élevé que la moyenne des communes comparées (cf. "étude comparée des épargnes").

- Au final, sur la période 2017-2021, l'endettement des villes comparées aura été caractérisé par :

- une réduction de l'encours de la dette par habitant de 5 % pour la ville d'Essey-lès-Nancy contre un recul de 0,3 % pour les autres communes
- un recul de 5,3 % de l'annuité de la dette par habitant contre une progression de 0,6 % pour les autres villes du panel
- une contraction de 27 % du taux d'endettement contre une progression de 11 % sur la même période pour les autres villes du panel

Villes du panel : villes de la Métropole du Grand Nancy comportant des caractéristiques de population proches d'Essey-lès-Nancy (Saint-Max, Tomblaine, Malzéville, Jarville, Maxéville, Laxou et Villers).

Moyenne des villes du panel : moyenne établie à partir des données des villes de comparaison, excluant de fait les données de la ville d'Essey-lès-Nancy.

Dépenses ou recettes réelles : montant des dépenses ou recettes figurant dans la balance générale hors mouvements d'ordre entre sections ou l'intérieur des sections.

Autres charges de gestion courante : dépenses de fonctionnement comprenant les indemnités des élus, les contingents et les participations obligatoires.

Contingents : contributions de la commune au fonctionnement d'autres services publics (crèche Frimousse).

Charges financières : intérêts dûs (y compris les intérêts courus non échus) au titre des emprunts contractés par la collectivité publique, ainsi que des lignes de crédit de trésorerie.

Impôts et taxes : produits de la fiscalité directe (TH, TF...) et indirecte (TCFE, TLPE, TADM...).

Compensations : participations de l'État destinée à compenser les exonérations et abattements législatifs frappant la fiscalité directe locale.

Dépenses d'équipement brutes : dépenses réelles d'investissement limitées aux dépenses d'acquisition et de travaux. Elles ne comprennent pas le remboursement de la dette et les subventions versées.

Immobilisations : ensemble des biens durables acquis par la collectivité. On distingue classiquement les immobilisations incorporelles qui n'ont pas de substance physique (licences, études...) des immobilisations corporelles (terrains, matériel...).

Capacité d'autofinancement brute (Caf brute) : excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Elle détermine la capacité de la collectivité à couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et le surplus des dépenses d'équipement).

Capacité d'autofinancement nette (Caf nette) : capacité d'autofinancement brute diminuée des remboursements de dettes en capital. La Caf nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Épargne brute : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. S'obtient également en retirant les intérêts de la dette de l'épargne de gestion.

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. C'est l'épargne dégagée dans la gestion courante, hors intérêts de la dette.

Épargne nette : différence entre l'épargne brute et les remboursements en capital de la dette. C'est l'épargne disponible à l'investissement après remboursement de la dette.

Fonds de roulement : somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. Il permet de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et le paiement de dépenses.

Emprunts : recettes réelles d'investissement correspondant au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de dette : capital restant de la dette restant à rembourser.

Annuité de la dette : addition des intérêts des emprunts (charges de la section de fonctionnement) et du montant du remboursement du capital (dépense d'investissement). Elle permet de déterminer l'endettement de la collectivité.

Amortissement de la dette : montant correspondant au remboursement annuel du capital de la dette.

Flux net de dette : différence entre les emprunts reçus et le remboursement du capital de la dette sur un exercice.